

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190926-DD1002019-DE



AVENANT AU CONTRAT DE VILLE de l'agglomération du Grand Périgueux 2020-2022

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Septembre 2019

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190926-DD1002019-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
ARTICLE 1 – Objet de l’avenant	7
ARTICLE 2 – Principes de la rénovation et orientations de la feuille de route	7
ARTICLE 3 – Priorités et enjeux	8
ARTICLE 4 – Objectifs et engagements partagés	8

Partie 1 - Attractivité des quartiers :

Des projets structurants susceptibles de repositionner positivement les quartiers prioritaires (QPV) dans la dynamique d’agglomération **9**

- 1- Les grands projets au cœur des quartiers prioritaires ou en proximité** **9**
 - Le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers
 - Le Grand quartier de La Gare « Action cœur de ville »
 - Le pôle de l’économie sociale et solidaire et des cultures urbaines
 - Les aménagements « Boucle de l’Isle en mouvement »
 - Les Hauts d’Agora : quartier de veille en devenir

- 2- Renforcer la mixité sociale et la qualité du service rendu** **16**
 - La convention intercommunale d’attribution (CIA)
 - La convention d’utilité sociale (CUS)
 - La convention d’utilisation d’un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
 - La mise en œuvre d’une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur les 2 QPV

La synthèse des engagements renforcés réciproques « Attractivité » **21**

Partie 2 – Consolidation des parcours d’émancipation des habitants :

Mobiliser les énergies autour du devenir des habitants des QPV **23**

- 1- L’enjeu éducatif au cœur de l’émancipation de la jeunesse des quartiers** **23**
 - Consolider les programmes de réussite éducative (PRE)
 - Assurer une meilleure coordination des dispositifs et outils existants pour lutter contre le décrochage scolaire
 - Encourager l’ambition scolaire et renforcer l’égalité dans l’orientation
 - Développer des « alliances éducatives » et favoriser les pratiques sportives, culturelles, scientifiques et techniques
 - Encourager la coopération avec les parents
 - « Raccrocher » les décrocheurs

La synthèse des engagements renforcés réciproques « Education » **29**

2- L’accompagnement vers l’emploi et la levée des freins	30
▪ Former et insérer	
▪ Maintenir et soutenir la création d’activités dans les QPV	
▪ Développer la plateforme de mobilité	
▪ Promouvoir les dispositifs de garde d’enfants	
3- L’accès aux droits face à la dématérialisation des démarches et services	35
▪ Lutter contre l’illettrisme	
▪ Lutter contre l’illectronisme (ou e-illettrisme)	
La synthèse des engagements renforcés réciproques « Emploi »	38

Partie 3 – Cohésion sociale :

Combattre l’isolement et restaurer le lien social	39
1- Accompagner et soutenir les acteurs	39
▪ Développer le pouvoir d’agir des habitants	
▪ Maintenir les moyens financiers dédiés à la politique de cohésion sociale et soutenir la vie associative	
▪ Favoriser l’accès à la prévention et aux soins	
2- Consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations et d’égalité femme / homme	42
▪ Former aux valeurs de la République et à la laïcité	
▪ Encourager le développement du service civique au sein de la jeunesse des QPV	
▪ Poursuivre la mise en œuvre du PTLCD du Grand Périgueux et promouvoir l’égalité femme-homme	
3- Garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance	44
▪ La mise en place de CLSPD et de cellules de veille	
▪ L’intervention coordonnée de plusieurs acteurs (DCPP, médiateurs,...)	
▪ La police de sécurité du quotidien	
▪ Des initiatives inédites	
La synthèse des engagements renforcés réciproques « Cohésion »	48

CONCLUSION

Une vision et un pilotage partagés du projet et de son impact sur les quartiers	49
--	-----------

SIGNATURES	50
-------------------------	-----------

ANNEXES.....	52
---------------------	-----------

- Tableau *Feuille de route locale et de suivi* des 40 mesures du plan de mobilisation nationale
- Les engagements des signataires

Préambule

Quatre ans après la signature du Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux, les projets structurants engagés sur l'Agglomération intègrent les problématiques des quartiers prioritaires (QPV). La mise en œuvre du contrat de ville produit des effets bénéfiques pour le développement des quartiers en difficulté et l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants : intégration au projet de territoire porté par l'Agglomération, meilleure articulation entre les initiatives et compétences de chacun des partenaires, mise en place d'outils de suivi et d'évaluation, nouvelles opportunités de développement économique, etc. Pour autant, les efforts de l'Etat, des collectivités et de leurs partenaires doivent être renforcés et leur engagement réaffirmé.

L'année 2019 marque l'actualisation du Contrat de ville du Grand Périgueux. Il est demandé aux collectivités locales et aux services de l'Etat d'élaborer et de signer un « Protocole d'engagements réciproques et renforcés » (PERR). Ce PERR a principalement pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale. Il n'en demeure pas moins un attendu de cohérence avec le contexte spécifique du territoire. Il doit donc s'appuyer sur :

- les préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, validée en octobre 2018 ;
- le Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine, signé par le Premier Ministre le 10 juillet 2018 ; celui-ci réaffirme l'engagement des collectivités en faveur de politiques de cohésion urbaine et sociale plus robustes pour améliorer la vie des habitants ; il clarifie également les rôles entre l'intercommunalité (développement économique, mobilités, habitat) et l'Etat (éducation, santé, sécurité et justice) ;
- la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, dans laquelle le Premier Ministre demande aux Préfets d'engager la rénovation des contrats de ville afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires prioritaires. Cette mobilisation comprend 40 mesures gouvernementales déclinées dans le tableau ci-après annexé.

La feuille de route de ce protocole est riche de plusieurs défis pour l'Etat, les collectivités et leurs partenaires ; qu'ils soient éducatifs, de cohésion sociale, d'accès aux droits, de santé, de sécurité, de développement économique, d'attractivité des quartiers ou d'insertion/emploi/formation des habitants. Leur collaboration est indispensable pour y parvenir. C'est pourquoi, le mode collaboratif et participatif a guidé l'élaboration de ce PERR qui prolonge par ailleurs, le contrat de ville jusqu'en 2022.

Le présent avenant a vocation à être annexé au Contrat de ville du Grand Périgueux.

Protocole d'engagements renforcés et réciproques relatif à la rénovation du Contrat de ville 2019-2022 de l'agglomération du Grand Périgueux

Pour sa bonne exécution, ce protocole s'appuie sur plusieurs textes de référence :

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

Vu la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale

Vu le rapport « démocratie participative des quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la commission nationale du débat public (2018)

Vu le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville de la Région Nouvelle-Aquitaine (2018)

Vu le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de la Dordogne (2018)

Vu le schéma départemental des services aux familles du département de la Dordogne en cours de renouvellement

Vu le schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille en cours de renouvellement du département de la Dordogne

Vu la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019

Vu la circulaire interministérielle du 4 février 2019 relative au déploiement du plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle

Vu le contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux, signé le 29 juin 2015

Vu le pacte de Dijon du 10 juillet 2018

Vu l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville du Grand Périgueux approuvée en octobre 2018

Vu la circulaire du 1^{er} Ministre du 22 janvier 2019 sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de la Dordogne Frédéric PERISSAT

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux, représentée par le Président Jacques AUZOU

La commune de Périgueux, représentée par le Maire Antoine AUDI

La commune de Coulounieix-Chamiers, représentée par le Maire Jean-Pierre ROUSSARIE

La commune de Boulazac Isle Manoire, représentée par le Maire Jacques AUZOU

Le Département de la Dordogne, représenté par le Président du Conseil Départemental Germinal PEIRO

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional Alain ROUSSET

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par le délégué territorial Frédéric PERISSAT

L'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine représentée par le directeur général Michel LAFORCADE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Dordogne représentée par la directrice Catherine PETHASZKO
Les services départementaux de l'éducation nationale représentés par le directeur académique Jacques CAILLAUT

Le procureur de la République, Jean-François MAILHES

La directrice territoriale Dordogne-Corrèze de Pôle Emploi, Nathalie WEBER

La directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations, Anne FONTAGNERES

Le directeur de la caisse d'allocations familiales de la Dordogne, Michel BEYLOT

Le directeur de l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine, Emmanuel PICARD

La directrice générale de Grand Périgueux Habitat, Séverine GENNERET

Le Président de Dordogne Habitat, Michel TESTUT

Le directeur général de la SA Domofrance, Francis STEPHAN

Le directeur général de la SA Clairienne, Daniel PALMARO

Le directeur général de Mésolia, Emmanuel PICARD

Le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de Dordogne, Didier GOURAUD

Le Président de la chambre de commerce et d'industrie de Dordogne, Christophe FAUVEL

Article 1 : Objet de l'avenant

Le Contrat de ville du Grand Périgueux signé le 29 juin 2015 couvrait la période 2015-2020.

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 prorogeant de deux années l'application des contrats de ville, le présent avenant vise la prolongation du contrat de ville du Grand Périgueux jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que les objectifs et engagements réciproques que se fixent les signataires pour la durée impartie.

Article 2 : Principes de la rénovation et orientations de la feuille de route

- **Les principes de la rénovation du contrat de ville de l'agglomération du Grand Périgueux**

La rénovation du contrat de ville s'appuie dans la logique du pacte de Dijon sur les trois principes suivants :

- 1- Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté, du plan national de santé et la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 2- L'intervention de la puissance publique privilégiant la mobilisation des crédits de droit commun nécessitant une adaptation des moyens d'intervention spécifiques au regard des enjeux prioritaires révélés lors de l'évaluation à mi-parcours sur les quartiers ;
- 3- La responsabilisation des parties prenantes en vue de la traduction locale des engagements de l'Etat et de l'ensemble des collectivités dans une dynamique collective de mobilisation des moyens en faveur des habitants des QPV.

- **Les orientations de la feuille de route gouvernementale**

La mobilisation nationale pour les quartiers s'est traduite notamment par l'adoption de méthodes de travail renouvelées reposant sur la co-construction et l'association des parties prenantes, tant au niveau des acteurs nationaux et territoriaux de la politique de la ville que des acteurs publics ou privés.

Les différentes rencontres au 1^{er} semestre 2019 ont participé de cette co-construction avec les différents partenaires de l'Etat au niveau local. Les mesures de la feuille de route gouvernementale ont été partagées par l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville du Grand Périgueux pour une déclinaison territoriale.

Les 5 programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) de la feuille de route gouvernementale adoptée le 18 juillet 2018 répondent aux demandes premières des habitants des QPV et visent à :

- garantir les mêmes droits aux habitants ;
- favoriser l'émancipation ;
- faire république.

A ces mesures, ont été intégrées celles portant sur les projets structurants pour l'attractivité des quartiers, les mobilités et le développement économique.

Article 3 : Priorités et enjeux

Suite à l'évaluation réalisée en 2018 à mi-parcours du contrat de ville et fort de ce résultat, les partenaires ont précisé le projet de territoire pour la période 2020-2022 dans le respect des orientations du pacte de Dijon qui vise à accentuer les efforts faits pour :

- lutter contre les inégalités de tous ordres (économiques, sociales, urbaines) qui touchent les habitants des quartiers en difficulté et à leur garantir une égalité réelle d'accès à l'emploi, aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ainsi qu'à un environnement sain et de qualité ;
- arrimer durablement les quartiers prioritaires à la dynamique globale de développement du Grand Périgueux, en agissant sur tous les leviers permettant de favoriser leur intégration dans le territoire (accessibilité des quartiers et mobilité des habitants, mixité fonctionnelle et sociale, développement économique, etc.).

Ces enjeux reflètent les problématiques pour lesquelles une marge de progrès est attendue sans exclure les objectifs initiaux du contrat de ville.

ARTICLE 4 : Objectifs et engagements partagés

Il ne s'agit pas de réécrire le contrat de ville dont les objectifs par grands piliers sont maintenus et confirmés mais d'identifier plus précisément les mobilisations nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux, la déclinaison des engagements et les indicateurs d'évaluation.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, précise le cadre de rénovation des contrats de ville et les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires prioritaires. Cette mobilisation comprend 40 mesures gouvernementales déclinées dans le tableau ci-après annexé. Les éléments qui suivent ont pour objectif de clarifier les responsabilités et les engagements prioritaires qui ont été négociés entre l'Etat et le Grand Périgueux et portent sur des responsabilités exclusives ou partagées. Il s'agit, par cette méthode, de mobiliser chaque acteur concerné sur son champ d'action et de permettre aux crédits dédiés à la politique de la ville de jouer l'effet de subsidiarité aux crédits dits de droit commun. Il s'agit enfin de préciser les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des mesures jusqu'en 2022.

Les objectifs et engagements partagés du présent avenant sont déclinés dans les trois parties développées ci-après autour de :

- L'attractivité des quartiers et les projets structurants susceptibles de repositionner positivement les QPV dans la dynamique de l'agglomération
- La consolidation des parcours d'émancipation de la jeunesse et des habitants des quartiers
- La cohésion sociale et le combat contre l'isolement et la restauration du lien social

Chaque partie fait l'objet d'une synthèse récapitulative des engagements renforcés réciproques de l'Etat et des collectivités.

PARTIE 1 – ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Des projets structurants susceptibles de repositionner positivement les quartiers prioritaires dans la dynamique d'agglomération

Sur le Grand Périgueux, 2 666 habitants résident dans les deux quartiers prioritaires (QPV) Boucle de l'Isle et Chamiers, ce qui représente 2,6 % de la population du Grand Périgueux. Ces deux QPV se situent au cœur de l'Agglomération dans les communes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, soit 2 communes sur les 43 qui composent le Grand Périgueux. D'autres quartiers sont également inscrits dans le Contrat de ville : des quartiers en veille active (notamment sur la commune de Boulazac Isle Manoire) et des quartiers fragilisés sur les deux autres communes, quartiers pour lesquels les partenaires du contrat maintiennent une vigilance et une attention particulière au regard de l'intensité des problèmes.

Ces trois communes concentrent à elles seules 5 248 logements locatifs sociaux sur un total de 6 462 pour l'Agglomération entière. Par ailleurs, la majorité du parc locatif social est détenu par les deux bailleurs publics Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat (soit 84 %), amenés à fusionner en 2020.

Localisés en cœur d'agglomération, les 2 QPV se caractérisent donc par une forte densité urbaine. Pour autant, la population est en diminution dans ces quartiers, ce qui traduit souvent un déficit d'attractivité et d'image qu'il convient d'inverser.

L'engagement du Grand Périgueux dans un projet global en faveur des quartiers est pourtant bien réel. Toutes les compétences de l'Agglomération sont impactées. Cet engagement au profit des habitants des quartiers se décline en différentes opérations de rénovation du cadre de vie, de réhabilitation de logements, de développement économique ou d'offres de services, de mobilité, etc. De même, l'Etat est garant et soutien de la cohérence et de la faisabilité opérationnelle des projets structurants ainsi que des contractualisations ad hoc.

Ainsi, avec le soutien des partenaires, le Grand Périgueux continuera à mettre en œuvre ses compétences pour faire évoluer positivement la situation des quartiers prioritaires, mais aussi celle des autres territoires repérés en veille active tout particulièrement.

1.1. Les grands projets au cœur des quartiers prioritaires ou en proximité

Dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée et du projet de mandat 2014-2020 du Grand Périgueux, les collectivités concernées se sont engagées à la fois pour les quartiers prioritaires et ceux inscrits comme quartiers en veille active sur le territoire. Plusieurs projets ont vu le jour depuis 2015 alors que d'autres sont confortés dans le plan « Action Cœur de ville » et seront réalisés dans les toutes prochaines années.

> Le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers (48 M€)

Le Conseil d'Administration de l'ANRU du 21 avril 2015 a prononcé l'éligibilité du quartier de Chamiers au NPNRU, au titre des opérations à intérêt régional. À cette occasion, le Grand Périgueux a été désigné comme porteur du projet. À l'issue de trois années de préfiguration structurées par un protocole, le projet

partenarial a obtenu un accord du Comité National d'Engagement de l'ANRU en mai 2018 et a été entériné par la signature de la convention pluriannuelle le 24 juin 2019.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers repose sur une approche transversale des ambitions liées à la cohésion sociale, à l'environnement urbain, au développement économique et l'emploi ainsi qu'au développement durable. Le futur Bus à Haut Niveau de Service du Grand Périgueux passera à l'intérieur du quartier.

Reposant sur un concept fort de parc urbain habité, le projet de renouvellement urbain de Chamiers se donne cinq défis : désenclaver le quartier physiquement et dans les représentations, opérer le déploiement d'une offre de logements attractive pour aujourd'hui et pour demain, rationaliser l'espace public, les usages et les fonctions de ce dernier, conforter et développer la vocation Économie-Emploi du quartier et enfin créer les conditions d'une mutation réelle et durable du cœur d'agglomération en opérant un véritable changement d'image.

→ À l'horizon 2025, le projet passe par le développement d'un **programme habitat ambitieux** pour un volume global de plus de 32 millions d'euros avec :

- En maîtrise d'ouvrage Grand Périgueux Habitat, la démolition de 201 logements locatifs sociaux, la réhabilitation et résidentialisation de 312 logements locatifs sociaux dont 154 aux normes européennes et la construction sur site de 49 logements locatifs sociaux (qui a bénéficié d'une dérogation de l'ANRU) ainsi que de 5 logements en accession sociale à la propriété ;
- En promotion privée, la production d'environ 160 logements (locatif libre et/ou accession classique à la propriété), ainsi que la construction sur site de 20 à 30 logements par Action Logement Immobilier en accession sociale à la propriété pour les publics salariés.
- La construction hors site de 112 logements locatifs sociaux (sur les communes de Périgueux et de Boulazac-Isle-Manoire).

Le chaînage prévu signifie que le processus de relogement (et tout le travail de médiation que cela implique) sera lancé dès 2019 et perdurera jusqu'à fin 2022. Il en va de même du projet artistique « ça déménage », porté par la Compagnie Ouïe Dire, actuellement en résidence sur le quartier pour le projet « vagabondage », venant en accompagnement de ce processus.

→ Est également prévue la réalisation d'un **important volet équipements et espaces publics** de plus de 10 millions d'euros comprenant :

- En co-maîtrise d'ouvrage Conseil Département de la Dordogne et ville de Coulounieix-Chamiers, la construction d'un Pôle des Solidarités comprenant la restructuration du centre social Saint-Exupéry et du centre médico-social du Département, l'intégration du centre communal d'action sociale (CCAS) et la construction d'une Maison de quartier avec une livraison prévue fin 2021 ;
- La réalisation d'un programme voiries et espaces publics venant en accompagnement des opérations résidentielles évoquées ci-avant.
- En maîtrise d'ouvrage déléguée au Grand Périgueux, la construction d'un gymnase municipal.
- En maîtrise d'ouvrage Grand Périgueux, l'implantation de containers semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers.

→ Enfin, un **volet économie et emploi global** sera déployé avec :

- La construction d'un pôle artisanal Cap'Artisans, sous maîtrise d'ouvrage Epareca, proposant 10 box à des artisans « engagés » pour les QPV et qui verra le jour fin 2020 ;
- La mise en place d'une Fabrique à entreprendre pilotée par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux et pour laquelle deux box du pôle artisanal seront réservés ;

- L'installation de « boutiques à l'essai » en lien avec la Fabrique à Entreprendre, en lien avec la revitalisation commerciale d' « Action Cœur de Ville » ;
- La mise en œuvre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pilotée et animée par le Pays de l'Isle en Périgord ;
- La construction du Pôle ESS et des cultures urbaines sur une ancienne friche militaire limitrophe pour fin 2021, avec ateliers et cuisine « à l'essai » notamment.

Le coût-opération global du projet de renouvellement urbain de Chamiers est de près de 48 millions d'euros et s'étale sur la période contractuelle débutant à la signature de la convention et ce jusqu'en 2026.

Le comité national d'engagement de l'ANRU, réuni le 12 octobre 2018, a accordé au projet de Chamiers un concours financier de l'agence à hauteur de 14 millions d'euros répartis en 11,5 M€ de subventions et 2,5 M€ de prêts bonifiés Action Logement. La Mairie de Coulounieix-Chamiers participe au financement du projet à hauteur de 5,1 M€. Le Grand Périgueux abonde de près de 4,5 M€, le Département de la Dordogne de près de 1,7 M€. L'office public de l'habitat Grand Périgueux Habitat est l'un des acteurs principaux du projet dans la mesure où son financement se porte à plus de 18,5 M€. Les autres partenaires tels que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, l'Europe au titre du FEDER, la CAF sont également sollicités.

Concernant l'animation et la conduite du projet, la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain sera lancée dès 2019 jusqu'à la fin contractuelle du PRU. Son ambition est d'articuler les interventions des différents maîtres d'ouvrage pour le respect strict du calendrier opérationnel.

Enfin, pour gérer le temps long du projet et permettre la réalisation d'actions de court terme répondant à des problématiques de quotidienneté, la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité lancée depuis 2017, continuera son travail de terrain et ses réalisations structurantes et ponctuelles.

> Le Grand Quartier de La Gare « Action cœur de ville »

Le quartier de la Gare, aujourd'hui inscrit en quartier de veille active, fait l'objet d'une restructuration importante pour la ville ; il aura également un impact sur la place des QPV dans l'Agglomération.

La réhabilitation de ce secteur recouvre 110 hectares, soit environ 10 % du territoire de Périgueux et sa grande proximité avec Chamiers et la Boucle de l'Isle est un atout pour ces QPV. Le Grand Périgueux et la ville de Périgueux se sont engagés dans une politique ambitieuse de rénovation urbaine et de développement économique du quartier, dans le cadre du plan « Action Cœur de ville », à travers plusieurs grands projets :

- **La redensification du quartier et le quartier d'affaires**

Dans le cadre du Plan Action Cœur de ville et d'une opération de renouvellement urbain menée par la ville de Périgueux sont créées les conditions d'un développement économique durable, la création d'une nouvelle offre diversifiée de **logements** (construction de plusieurs centaines de logements collectifs ou individuels, dans le cadre d'une opération) mais aussi un parc urbain et des **espaces sportifs et de loisirs** en liaison avec les espaces sportifs existants (stades) et la voie verte / voie des stades.

Le plus grand quartier d'affaires de Dordogne s'élèvera très prochainement au cœur du quartier de veille de la Gare de Périgueux. Sur les 5,5 hectares des anciens terrains de la société Sernam, 35 000

m² de bureaux dédiés principalement aux activités tertiaires seront créés dans les prochaines années. Ce projet ambitieux (35 M€) est entré dans la phase concrète des travaux depuis janvier 2017.

Les terrains situés idéalement à 10 minutes à pieds de l'hyper-centre de Périgueux et des QPV, accueilleront des bureaux avec des activités de services aux entreprises, bancaires, d'assurances, des cabinets de conseil, des agences immobilières, des centres de formation, des activités numériques,... mais aussi des commerces de proximité ou encore des établissements de restauration.

- **Un pôle de services mutualisés et la « Digital Valley » (14 M€)**

Le pôle de services mutualisés sera créé en 2021 au cœur du quartier d'affaires. Plusieurs structures occuperont ce site de près de 6 000 m², hautement performant sur le plan énergétique et environnemental. Ce site regroupera 12 structures : le siège du Grand Périgueux ainsi que ses administrations « satellites » (Péribus, Office de tourisme intercommunal, Centre intercommunal d'action sociale, Maison de l'emploi et Mission locale du Grand Périgueux, Digital Valley), et des partenaires comme le Syndicat mixte du pays de la vallée de l'isle, Conseil régional, Cassiopéa,... Ce regroupement favorisera l'accessibilité des services publics pour les habitants.

Parmi l'offre de services déployée sur le site, Le projet numérique « Digital Valley », sur les technologies de demain, sera un support potentiel de découverte, de formation voire d'emplois pour les habitants des quartiers, notamment les jeunes. Il développera notamment une dimension « formation » pour les entreprises (afin de faciliter leur transformation numérique) mais aussi pour les étudiants (avec la création d'une licence professionnelle autour du big data, par l'IUT de Bordeaux et en partenariat avec le lycée Bertran de Born).

- **Le pôle d'échanges multimodal (PEM), le bus à haut niveau de service (BHNS) et la Maison de la mobilité (12 M€)**

Dans le cadre de son projet de mandat, le Grand Périgueux a fait des questions de mobilité l'une de ses priorités et intégré les QPV dans le plan global des déplacements (PGD) adopté fin 2016.

Le Grand Périgueux a ainsi positionné le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Périgueux comme une véritable interface des mobilités.

- il est nécessaire au bon fonctionnement de la navette ferroviaire (4 haltes ferroviaires le Grand Périgueux à l'horizon 2020) et un lieu de convergence des trains et des bus urbains ; notamment le bus à haut niveau de service (BHNS) Est-Ouest, dont une partie traverse le quartier de Chamiers
- il vise à une mobilité durable avec un report modal encouragé y compris sur les mobilités douces (vélo, marche notamment) et une information aux usagers totalement repensée ;
- il va permettre de créer une interface entre les lieux existants (gare actuelle notamment), le futur quartier d'affaires et le cœur urbain de l'Agglomération.

Ces réalisations par tranches jusqu'en 2021 (arrière et parvis de la Gare) nécessitent un investissement de près de 12 millions d'euros soutenu par de nombreux partenaires (l'Etat, La Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe, le Département de la Dordogne, la SNCF).

C'est donc un véritable « morceau de ville » qui va être transformé au cours des prochaines années, lançant le renouvellement de ce quartier de veille de Périgueux qui permettra de le dynamiser en le rendant plus accessible, tout en offrant aux entreprises une place stratégique au cœur de la ville et aux habitants une offre de services large, diversifiée et accessible.

> Le pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines de la Boucle de l'Isle
(12 M€)

Projet phare de la stratégie urbaine intégrée pour les quartiers et du projet de mandat des élus communautaires, ce projet co-conçu avec les associations et les habitants des quartiers a entraîné une dynamique bien plus ambitieuse qu'initialement prévue dans le contrat de ville. En effet, ses multiples dimensions d'innovation sociale et économique en feront une locomotive majeure pour les quartiers et plus largement pour l'agglomération à horizon 2022. Les deux futures passerelles de liaison côté Gour de l'Arche et côté Bas-Toulon renforceront les liens entre et avec les 2 QPV.

L'ensemble de ce projet entend répondre à quatre exigences :

- Créer un support d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels qui favorise l'émergence et le développement de projets liant cultures urbaines, économie créative circulaire et innovation sociale pour les habitants issus des QPV, mais aussi de toute l'agglomération ;
- Accompagner les initiatives d'utilité sociale porteuses de solutions nouvelles et créatrices d'emplois de qualité par l'hybridation inédite des disciplines, des filières et des publics, mais aussi en proposant des espaces évolutifs de formation, de travail et d'innovation aux acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, y compris en phase « test » ;
- Organiser l'émergence de produits touristiques attractifs et inédits sur l'agglomération, alliant une gamme d'activités, de restauration, et d'hébergements originaux en phase avec les nouvelles attentes des jeunes, des familles et des entreprises ;
- Mettre en valeur et ouvrir au public le site dans une approche éco-responsable assurant la gestion de la pollution des sols, le développement de l'agriculture urbaine, la contribution à un nouveau modèle énergétique sobre, décarboné et local.

Ce tiers-lieu majeur et structurant d'envergure régionale est conçu dans une démarche participative et partenariale à chaque étape du projet avec un collectif associatif, des institutions, des habitants et des acteurs de l'économie et de l'emploi. Retenue en février 2018, l'équipe de maîtrise d'œuvre travaille à la conception des différents espaces au service du projet de fonctionnement. Sont prévus :

- L'aménagement d'un parc urbain de 4.5 ha permettant l'organisation de manifestations et d'événements d'envergure (programmation culturelle, sportive et de loisirs co-élaborée avec les habitants des QPV) ;
- La construction de halles d'une surface totale de 4 500 m² et regroupant des équipements à visée d'économie sociale et solidaire (espaces de travail partagés et évolutifs permettant l'organisation de séminaires, formations et ateliers de réparation/réemploi, auditorium, restaurant, etc.) mais aussi dédiés à la promotion des cultures urbaines (pratique du skate/BMX/roller, du « parkour », de la capoeira, du hip hop, des percussions, du graff/sérigraphie, etc.).

Au regard de ces ambitions, le projet sollicitera l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales paru le 11 juillet 2019 afin de soutenir des tiers-lieux « **fabriques de territoire** » et « fabriques numériques de territoire » dans les QPV.

Ces projets, dont l'envergure est déterminante pour l'attractivité du territoire et le désenclavement des QPV, sont inscrits comme opérations centrales du Projet de mandat des élus communautaires et de la Stratégie urbaine intégrée mais aussi du plan d'action « Cœur de ville » ; en effet, la candidature commune Ville de Périgueux / Communauté d'agglomération Grand Périgueux ne s'est pas cantonnée au centre-ville de Périgueux mais a développé une stratégie très complémentaire à celle du contrat de ville et veillé à ce que la stratégie pour les quartiers soit bien articulée avec celle du plan d'action « Cœur de Ville ».

> Les aménagements « Boucle de l'Isle en mouvement »

D'autres projets au service des habitants de la Boucle de l'Isle se poursuivent d'ici 2022.

• Des équipements de la petite enfance totalement réhabilités pour les habitants

Dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée pour les quartiers, la restructuration de la crèche du Gour de l'Arche était prévue pour améliorer les conditions d'accueil des enfants mais aussi pour mieux positionner cet équipement de quartier à une échelle d'agglomération (et répondre aux besoins des familles de l'ouest du Grand Périgueux). C'est dans cette perspective que le Grand Périgueux prévoit désormais sa reconstruction sur un site proche de l'entrée du quartier. Le lancement des études devrait avoir lieu en 2021 pour une réalisation effective en 2023.

Ce projet fait suite à la reconstruction de la crèche du centre-ville de Périgueux sur le quartier Clos-Chassaing, touchant le quartier du Toulon. Son ouverture est prévue pour novembre 2019. Les habitants de la Boucle de l'Isle, et plus particulièrement du Bas-Toulon, auront donc la possibilité d'accéder à l'offre de deux crèches totalement neuves (100 à 120 places), sans augmentation de leur capacité d'accueil.

• La requalification des liaisons et des espaces publics (1,8 M€)

Dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée pour les QPV et de la démarche « Périgueux en Mouvement » qui vise à renforcer l'attractivité du centre-ville tout en confortant les pôles de centralité dans les quartiers périphériques, la ville de Périgueux s'est engagée dans la requalification de la Boucle de l'Isle.

→ Concernant **le secteur du Bas-Toulon**, des ateliers participatifs urbains impliquant des habitants ont permis de mettre en avant de forts enjeux de pacification de l'espace public et d'un meilleur partage avec les piétons et cycles. C'est pourquoi les aménagements réalisés par la ville se sont essentiellement attachés à améliorer et sécuriser les modes de déplacements doux en lien notamment avec les équipements structurants du quartier. Ces travaux, d'un montant de plus de 800.000 € ont été programmés en 3 tranches d'ici 2020, dont deux sont d'ores et déjà réalisées :

- La phase 1 (2016) a permis d'améliorer la visibilité et l'accessibilité du complexe associatif de la **Filature de l'Isle** (sécurisation des modes de déplacement doux, requalification des abords et des stationnements, désenclavement routier) afin de répondre aux observations faites par le Conseil citoyen.
- La Phase 2 (2017) a organisé **une centralité pour le quartier** avec l'aménagement d'un parvis paysager devant la salle de concert Le Sans Réserve labellisée Scène de Musiques Actuelles et la réorganisation du stationnement, des circulations piétonnes et future voie bus aux abords du gymnase omnisport et sur la Route d'Angoulême. Le Grand Périgueux est par ailleurs intervenu d'une part, en priorisant ce quartier dans son plan d'implantation des bornes collectives de déchets enterrées et d'autre part, en améliorant l'accessibilité aux arrêts de bus (réaménagement de deux nouveaux quais de bus accessibles PMR face à l'entrée du Parc de la Source.).

Des premiers résultats ont pu être observés : pacification des déplacements piétons, optimisation des stationnements automobiles, amélioration de l'accessibilité aux équipements du quartier.

La phase 3 consistera à ouvrir le Parc de la Source sur le quartier et améliorer sa visibilité depuis la route d'Angoulême. Une concertation spécifique de réflexion avec les habitants va être lancée d'ici la fin de l'année 2019. De plus, des terrains constructibles à proximité du Parc de la Source pourraient prochainement accueillir des logements dans le cadre du dispositif de densification douce dit « BIMBY ». A cette occasion et en lien avec la révision du PLU, la Ville a posé une Orientation d'Aménagement et

de Programmation sur ce secteur de près 1,5 ha afin que l'ouverture et une meilleure connexion du parc avec son environnement soient prises en compte lors des futurs aménagements.

- Sur le **secteur du Gour de l'Arche**, des réunions de concertation avec les habitants ont permis de co-construire les propositions d'aménagement de proximité qui les concernent pour un million d'euros :
- La **réhabilitation de la place centrale du Gour de l'Arche** avec l'installation de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et de ping-pong, jeux pour enfants, boulodrome, bornes de déchets enterrées,...).
 - La mise en œuvre d'un **nouveau plan de circulation** avec mise à sens unique des rues résidentielles, maintien du double sens pour les commerces et équipements, recalibrage des chaussées (création de stationnement et/ou plantation) et lien direct sécurisé à la voie verte (aménagement des trottoirs et stationnement, ralentisseurs). Des aménagements cyclables et la réfection de la route d'Angoulême qui délimite le quartier avec sécurisation des traversées piétonnes ont également été prévus.
 - Une dernière phase, post 2022, devra enfin **permettre au Chemin de Saltgourde de devenir une voie apaisée en améliorant l'accès aux équipements éducatifs** (crèche, école et collège), en créant un mail du lycée professionnel vers la plaine des sports, en réorganisant et en mutualisant les différents parkings, en aménageant de nouveaux arrêts de bus. Cette phase sera l'aboutissement de la requalification globale du quartier.

• La poursuite du programme d'habitat requalifié et diversifié

Le bailleur social Grand Périgueux Habitat va parachever la **reconstitution de logements dans le secteur du Gour de l'Arche**. Le programme de reconstruction de 30 logements locatifs sociaux sur le site de Saltgourde rentre en phase active. L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre interviendra fin 2019 pour un démarrage des travaux et un achèvement dans les délais prévus. Il permettra de clore les engagements de Grand Périgueux Habitat et des collectivités en matière de transformation du parc social sur ce quartier historique de la politique de la ville à Périgueux. Le projet s'intégrera au cœur du dispositif urbain propre à la modernisation de ce quartier, en lien avec l'ensemble des équipements publics.

Parallèlement, la ville de Périgueux réfléchit à la réalisation d'un projet de logements en accession à la propriété avec un promoteur privé qui devrait aboutir d'ici 2023.

Dans le respect de son plan stratégique de patrimoine (PSP), Grand Périgueux Habitat a programmé un réaménagement des espaces extérieurs et une **nouvelle phase de réhabilitation du Bas-Toulon**, en lien avec le renouveau du quartier prévu par le programme « Périgueux en mouvement ». L'aménagement du parvis et des abords des immeubles du Bas-Toulon, animé en concertation avec les habitants, a permis une véritable interaction entre l'Office et ses locataires. Une réhabilitation sera engagée sur les 40 logements du n° 800 chemin de la Monzie, un des immeubles emblématiques du site, pour prolonger la transformation des grands ensembles de l'ouest de la ville, impulsée par le programme de renouvellement urbain du Gour de l'Arche. Le programme de travaux qui se poursuivra sur 2020 prévoit des interventions larges sur les équipements collectifs et les équipements de confort, sur l'enveloppe de l'immeuble, ainsi que sur ses abords. Une intervention sur le local collectif en rez-de-chaussée sera réalisée pour conforter son usage par la ville de Périgueux.

Ces actions conforteront :

- les travaux de réhabilitation des espaces publics et d'amélioration de l'accessibilité aux équipements structurants réalisés par la ville (voirie, voies douces, stationnement) ;
- l'embellissement de la façade en entrée de quartier du Bas-Toulon par la fresque de l'artiste YZ représentant la nouvelle Marianne du timbre-poste.
- l'opération FISAC sur l'attractivité commerciale du quartier ;

> Les Hauts d'Agora : quartier de veille en devenir (4 M€)

Si le quartier des Hauts d'Agora est sorti de la géographie prioritaire en 2015 pour devenir un quartier de veille, les partenaires du contrat de ville, en particulier la ville de Boulazac Isle Manoire et le bailleur Grand Périgueux Habitat souhaitent poursuivre les efforts dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain au service de son attractivité et de la diminution de la vacance des logements aujourd'hui encore trop importante.

Plusieurs scénarii allant de la réhabilitation des 180 logements jusqu'à la démolition partielle ou totale ont été soumis aux habitants lors de réunions et partagés en réunion publique en mai 2019 avec l'aide d'un cabinet d'études. Le renouvellement de ce quartier est inscrit dans le Plan Stratégique du Patrimoine 2018-2026 de Grand Périgueux Habitat pour plus de 3M€. La définition opérationnelle devrait être effective fin 2020 et les travaux bien avancés d'ici 2022.

A noter que le bailleur concerné Grand Périgueux Habitat est engagé dans un processus de fusion avec le bailleur départemental Dordogne Habitat qui sera effectif au 1^{er}/01/2020. Cela permettra une approche globale des opérations, du relogement et une capacité plus forte à agir. Avec une feuille de route pour les quartiers claire et validée par tous les partenaires, cette fusion n'entraînera pas d'instabilité.

1.2. Renforcer la mixité sociale et la qualité de service rendu

Dans le Plan de mobilisation nationale, il n'existe pas de mesure particulière liée à cette dimension mais de nombreux outils permettent aux collectivités territoriales et bailleurs sociaux de conduire des actions pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers, la qualité de service rendu aux locataires, mais aussi de s'assurer de la pérennité des investissements parfois importants réalisés dans les QPV. Il s'agit de :

- la Convention d'utilisation d'un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les immeubles des 2 QPV, signée en décembre 2015 ;
- la Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux, adoptée en 2018 ;
- la mise en œuvre d'une Gestion urbaine (et sociale) de proximité en cours de formalisation;
- la Convention d'utilité sociale du bailleur « fusionné » à venir.

> La convention intercommunale d'attribution (CIA)

Installée le 4 juillet 2017, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du Grand Périgueux a adopté le document cadre portant sur les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux le 7 décembre 2017. La CIA a été élaborée en partenariat avec les élus du Grand Périgueux, les Maires de la ville-centre et de la première couronne et les membres des conseils citoyens. Elle fixe des objectifs opérationnels et territorialisés à chacun des signataires (bailleurs, élus, réservataires, etc.) sur la base d'une étude de peuplement fine conduite avec l'appui de l'AROSHA, validés en conseil communautaire le 15 novembre 2018.

Par le jeu des attributions, elle entend notamment articuler quatre grandes ambitions :

- Le maintien et la maîtrise de la spécialisation sociale globale du parc social public sur le Grand Périgueux.
- La répartition géographique plus équilibrée sur l'ensemble de l'agglomération.
- La déspecialisation sociale des quartiers et/ou des résidences identifiées comme fragiles.
- La vigilance sur les résidences ou quartiers qui ont un taux entre 40 % et 50 % de locataires aux ressources inférieures à 40 % des plafonds.

Le bilan annuel de la CIA fait apparaitre que sur les 3 dernières années, les ménages à faibles ressources (moins de 999 € / mois) sont la majorité des demandeurs de logements sociaux (40 % de la demande) alors qu'ils représentent sur cette période seulement 31% des attributions. Leur taux de pression s'élève d'année en année, pouvant signifier de plus en plus de difficultés d'accès au parc social pour ces ménages à faibles revenus; et ce constat s'aggrave pour les ménages à très faibles revenus (moins de 500€ / mois). Des difficultés particulières sont également repérées sur la pénurie de petits logements sociaux et sur les demandes de mutations souhaitées par les locataires en place qui restent sans suite.

Toutefois, les attributions ne peuvent à elles seules réguler les déséquilibres en terme de mixité sociale. C'est pour ces raisons que les signataires de la CIA se sont engagés, au-delà des attributions de logements sociaux, sur 4 piliers complémentaires :

- **La consolidation du rééquilibrage géographique de l'offre HLM** notamment sur les communes déficitaires au titre de la loi SRU en cœur d'agglomération (hors communes concernées par la géographie prioritaire), avec l'appui financier spécifique du Grand Périgueux et le soutien de l'Etat et du Département de la Dordogne, délégataire des aides à la pierre, ainsi que d'Action Logement, également signataire de la CIA et financeur du logement social.
- **La poursuite de la remise à niveau du patrimoine HLM** avec depuis 2018 une subvention du Grand Périgueux de 500 000 €/an à Grand Périgueux Habitat pour des travaux de rénovation / entretien du parc ancien (remplacements de menuiseries, renforcement de la sécurité des résidences, mise en sécurité des installations électriques, réfection des ascenseurs, etc.). Ce programme porte sur plusieurs résidences (908 logements) dont certaines se situent sur la Boucle de l'Isle et sur les Hauts d'Agora. La rénovation du patrimoine ancien, notamment en quartier « politique de la ville », sera maintenue comme un objectif prioritaire des années à venir afin d'assurer l'attractivité de ce parc ancien et « diversifier » son occupation.
- **La montée en gamme de la qualité urbaine des résidences** et notamment de la qualité des espaces extérieurs (espaces verts, parkings et autres voies) afin d'éviter la déqualification progressive de ces espaces fondamentaux pour le bien vivre ensemble et l'attractivité des quartiers. Ainsi, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chamiers, une Gestion Urbaine de Proximité a été initiée dès 2017. Elle est inscrite dans le cadre de la convention ANRU.
- **Le soutien à la qualité de vie sociale** qui participe pleinement au « bien vivre » et constitue un autre levier de l'attractivité des quartiers. Les occasions d'échanges spontanés au quotidien dans les commerces de proximité, à la sortie des écoles ou dans le cadre des activités des associations sont autant de vecteurs favorables au développement d'une vie sociale de proximité active. Cette dernière doit être favorisée par la mise en place de manifestations, de projets fédérateurs, créateurs de liens entre les habitants et renvoyant une image positive du quartier, aussi bien pour ses habitants que pour ceux qui n'y vivent pas. Des équipements structurants qui rayonnent à l'échelle de l'agglomération, tout en maintenant des attaches fortes avec les habitants du quartier, jouent la même fonction (ex. les initiatives festives et ludiques de la salle de musiques amplifiées

Le Sans Réserve au Bas-Toulon). Le développement de rencontres avec les habitants est à poursuivre, à l'instar des «ateliers à ciel ouvert» (ACO) organisés par Grand Périgueux Habitat. Ils favorisent les rencontres, facilitent l'expression des locataires et peuvent les fédérer sur des projets communs (par exemple : jeux d'enfants, jardins collectifs,...).

En effet, les ACO déployés sur plusieurs quartiers de l'agglomération reconnus par la politique de la ville (QPV, veille et territoires fragilisés), et plus largement sur des quartiers identifiés nécessitant une concertation conforme aux attentes de la population et aux enjeux urbains contemporains, permettent de valoriser la proximité en créant du lien social, en favorisant les initiatives des habitants, expressions du « Mieux Vivre Ensemble ». Initiées en 2016, ces rencontres régulières avec les locataires partent du postulat que, lorsque les résidents eux-mêmes sont acteurs des transformations des espaces qu'ils partagent avec leurs voisins, ils participent à les rendre ouverts, accessibles, attractifs et sécurisés : la cohésion sociale s'en trouve renforcée. En l'occurrence, sur le quartier du Bas-Toulon, le travail de concertation a permis l'amélioration des relations de voisinage, l'appropriation et le respect des aménagements paysagers (plantation d'un verger partagé, incluant un partenariat avec les étudiants de l'IUT, création de jardinières et d'espaces aromatiques, ateliers graffs, transformation et adaptation des cheminements piétons). L'ensemble de ces dispositifs d'animation, en partenariat avec la collectivité, sont maintenus et seront développés au cours des prochaines années.

> La convention d'utilité sociale (CUS)

Une première génération de CUS a été signée en 2011 et arrive à échéance. La seconde génération est en cours d'élaboration avec un calendrier qui s'étale entre 2019 et 2020. Une dérogation d'un an a été accordée aux deux opérateurs Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat actuellement engagés dans une procédure de fusion.

Passée entre l'État et l'organisme social pour l'habitat, cette convention fixe pour 6 ans les objectifs sur :

- la stratégie patrimoniale de l'organisme (programmation, réhabilitation, vente et achat) ;
- la mixité et l'accueil des populations défavorisées (accords collectifs, DALO, PDALHPD) ;
- la qualité du service rendu au locataire ;
- la bonne gestion de l'organisme ;
- les parcours résidentiels des locataires (mutation, accession sociale à la propriété).

La Communauté d'agglomération a décidé de signer les CUS futures des bailleurs propriétaires de logements sur son territoire, par délibération du 27/06/2017.

> Les actions développées en contrepartie de l'exonération de TFPB pour les bailleurs

Afin de permettre aux organismes HLM d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, une convention d'utilisation d'un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les immeubles de chacun des 2 quartiers prioritaires a été signée avec Périgueux Habitat, en décembre 2015, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne et les villes de Coulounieix-Chamiers (563 logements à Chamiers) et Périgueux (632 logements sur la Boucle de l'Isle) sous le contrôle des services de l'État.

Périgueux Habitat a pu mettre en œuvre certaines actions en contrepartie d'un gain de TFPB de 280.000 € en moyenne annuellement. La perte de produit pour les deux communes (180 000 €/an) a été compensée à 40 % par l'Etat.

La répartition des moyens par quartier a été définie conjointement avec le bailleur sur plusieurs domaines :

- **Sur la médiation sociale** : Un agent de médiation sociale a été recruté en 2016, à mi-temps sur chacun des deux quartiers prioritaires. C'est une nouvelle activité dans les profils d'agent du bailleur. Cet agent a eu en charge l'animation d'un dispositif « Mieux Vivre Ensemble », en lien avec l'ensemble des intervenants dans les quartiers. Des formations spécifiques ont également été proposées aux agents sur site (gardiens) pour faciliter leur approche des problématiques sociales. Par ailleurs, ce travail a été conforté par une Analyse des Besoins Sociaux réalisé par une sociologue en 2018. Concernant le QPV de Chamiers, ce document a notamment fourni une analyse statistique permettant de développer un regard global sur les enjeux du relogement (en prévision du PRU). Concernant la Boucle de l'Isle, il a eu pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de projets de développement social urbain en lien avec le centre social et culturel L' Arche.
- **Sur l'entretien des abords et des parties communes** : Des actions d'entretien spécifique comme le nettoyage des tags et graffitis et l'enlèvement hebdomadaire des encombrants ont été conduites (ramassage mensuel hors QPV). Une expérimentation a été menée sur la désinsectisation des parties communes d'immeubles collectifs particulièrement affectés par des désordres. Le nettoyage des halls et cages d'escalier est renforcé à partir de 2018. Des actions préventives éducatives en lien avec les collectivités pourront également compléter le travail relatif à la gestion des encombrants, afin de limiter les dépôts sauvages en pieds d'immeubles et sur la voirie publique.
- **Sur la qualité de service** : La principale action a consisté à renforcer le niveau de remise en état des logements pour un service et un confort améliorés : près de 2 000 € de plus par logement (par rapport à l'investissement moyen hors QPV). **Plus de 250 logements** ont ainsi été rénovés et reloués sur les quartiers prioritaires. Par ailleurs, la lutte contre les insectes et animaux nuisibles a été renforcée (traitement trimestriel préventif et interventions curatives complémentaires). Des actions d'animation pourront compléter le dispositif.

Par ailleurs, des mises à disposition de locaux ont été réalisées pour plusieurs associations (Amicale des locataires de Chamiers, centre social St-Exupéry de Coulounieix-Chamiers, compagnie Ouïe/Dire en résidence) et services publics (Maison du projet de renouvellement urbain de Chamiers / Grand Périgueux, Vestishop / CCAS de Coulounieix-Chamiers, Local du 800 au Bas-Toulon / Mairie de Périgueux). Cela a permis de renforcer la présence institutionnelle et associative et de faciliter la mise en œuvre des actions sociales et culturelles en particulier.

La convention a fait l'objet d'un avenant signé en décembre 2018 pour proroger le programme d'actions triennal jusqu'en 2020 et intégrer une nouvelle action. Elle devra également faire l'objet d'un nouvel avenant fin 2020 pour proroger le dispositif jusqu'en 2022.

> La mise en œuvre d'une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) sur les 2 QPV

Concernant Chamiers, en complément du projet de renouvellement urbain, et sur la base des marches exploratoires réalisées par les habitants du quartier, une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) est en cours de mise en place.

Il s'agit de garantir aux habitants l'amélioration de leur vie quotidienne à travers la mise en œuvre d'une gestion de proximité de bonne qualité, tant au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics que de la remise à niveau des services résidentiels. C'est aussi l'occasion de concrétiser les ambitions partagées et mises en lumière par l'évaluation des impacts en santé (EIS) du PRU menée en 2017.

Courant 2020, un protocole d'accord sera passé entre l'État, le bailleur et les collectivités locales pour apporter des réponses précises et concrètes aux problèmes rencontrés sur le terrain (éclairage public, entretien et gestion des espaces collectifs, enlèvement des déchets, mobilier urbain, tranquillité publique, gestion locative,...). Il donnera lieu à des engagements contractuels clairs et sera doté d'outils de suivi et d'évaluation en associant à chaque étape les habitants.

Ceci n'empêche pas la réalisation d'actions ou la mise en place de réflexions dès à présent. L'une des principales concrétisations est la rédaction partenariale d'une charte « chantiers apaisés ». Cette dernière est issue d'une recommandation de l'EIS et a généré un travail de fond sur la perception du chantier par les habitants, la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et la sensibilisation des maîtres d'œuvre et entreprises à la nécessaire préservation du cadre de vie de ce site occupé.

Concernant la Boucle de l'Isle, la ville de Périgueux a identifié des priorités relevant du fonctionnement résidentiel et qui sont de plusieurs ordres : la gestion des déchets (mise à disposition de containers pour le tri sélectif, amélioration visuelle des zones de stockage de containers,...), des actions de désinsectisation de certains logements; traitement des petites dégradations qui peuvent alimenter un sentiment d'abandon auprès des habitants (tags, destruction de mobilier urbain,...), des actions partenariales de médiation et d'animation de la vie locale, etc.

Toutes ces priorités sont traitées dans le cadre des compétences de chaque partenaire. Toutefois, l'articulation des partenaires et leur coordination est peu lisible de par l'absence d'une démarche intégrée formalisée. En effet, la convention de GUP du Gour de l'Arche, élaborée lors du projet de renouvellement urbain du quartier, nécessite d'être actualisée et l'organisation de comités techniques et/ou pilotage relancée.

C'est pourquoi, une charte territoriale de GUSP pourra être signée entre les représentants de la communauté d'agglomération, des villes et des bailleurs HLM du territoire. En effet, afin d'améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants dans les quartiers de la politique de la ville, les différents acteurs ont besoin de se coordonner, de fixer un socle commun pour l'ensemble des quartiers et de définir un plan d'actions par quartier. Cela pourra concrètement se traduire par la réalisation d'aménagements, de travaux de réparation, de gestion des déchets et encombrants ou encore de tranquillité, etc. C'est le sens de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Parallèlement à toutes ces démarches partenariales avec les bailleurs publics, Le Grand Périgueux a lancé **un nouveau programme OPAH Amélia 2** sur le territoire avec pour objectif la rénovation de 1 455 logements en 5 ans sur les 43 communes de l'agglomération. A noter qu'un suivi particulier des résultats sur les QPV a été mis en place avec un dispositif d'observation (janvier 2019 – décembre 2023).

Synthèse des engagements renforcés réciproques « Attractivité »

La synthèse des engagements renforcés réciproques « attractivité » est présentée dans le tableau ci-dessous. Les mesures correspondantes et indicateurs de suivi sont annexés au présent avenant.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les crédits de soutien aux investissements des collectivités prioritairement dans les QPV - Positionner les projets structurants dans le cadre des stratégies et des dispositifs nationaux et régionaux et les soutenir auprès des instances compétentes (AMI, AAP, CPER, etc.) - Mobiliser les aides à la pierre à hauteur des besoins en lien avec le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre - Suivre les attributions de logements sociaux dans les QPV et hors QPV sur les logements dont l'Etat est réservataire en lien avec la CIA - Maintenir les dispositifs d'avantages fiscaux en faveur des QPV et maintenir la compensation totale ou partielle des exonérations pour les collectivités territoriales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les investissements structurants en faveur des QPV - Solliciter le positionnement de ces équipements dans les stratégies nationales et régionales (AMI, AAP, CPER, etc.) - Soutenir les acteurs et les habitants porteurs de projets (bailleurs, propriétaires, promoteurs) en mobilisant les fonds propres publics et privés et les fonds délégués (aides à la pierre, FEDER, etc.) - Suivre attentivement la production et les attributions de logements sociaux dans et hors QPV au travers des dispositifs contractuels (CIA, conventions bailleurs, règlement d'intervention, etc.) - S'engager aux côtés du bailleur sur les financements des opérations de logements sociaux et sur les mesures d'accompagnement relevant des compétences territoriales (qualité et gestion urbaine de proximité, qualité de vie sociale, etc.).

Envoyé en préfecture le 09/10/2019

Reçu en préfecture le 09/10/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190926-DD1002019-DE

PARTIE 2 – CONSOLIDATION DES PARCOURS D'EMANCIPATION DES HABITANTS

Mobiliser les énergies autour du devenir des habitants

Dans les QPV du Grand Périgueux, on note toujours une surreprésentation de ménages pauvres et/ou exposés au risque de précarisation : familles monoparentales, familles nombreuses, ménages isolés, ménages non imposables, demandeurs d'emploi, dépendant des prestations sociales,... Certains publics sont particulièrement touchés par cette précarité alarmante. C'est le cas notamment des jeunes, dont un grand nombre sont sans emploi et sans ressources. Les habitants nécessitent, encore aujourd'hui plus que jamais, une attention particulière et un accompagnement renforcé.

2.1. L'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers

L'école est un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, l'implication de l'Etat. Pourtant les écarts de réussite entre les enfants demeurent et doivent nous conduire à concentrer des moyens en convergence. Au-delà des dispositifs et des moyens, il s'agit surtout de mettre en œuvre une stratégie locale ambitieuse par un engagement continu et une coordination étroite des acteurs éducatifs.

Un des enjeux majeurs réside dans l'aide à apporter à l'enfant ou au jeune afin qu'il trouve dans son environnement, les clés de son émancipation. Les partenaires doivent donc viser à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

> **Consolider les programmes de réussite éducative (PRE)**

Créés en 2006, les trois PRE de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ont permis la prise en charge individualisée d'enfants « en fragilité », âgés de 2 à 18 ans, repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (résultats scolaires, état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les équipes pluridisciplinaires et partenaires du programme travaillent principalement sur 5 axes : identification précise des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un plan d'intervention, adhésion de la famille et évaluation.

Les PRE proposent essentiellement :

- Des actions d'accompagnement individualisé qui placent les parents et les enfants au cœur de leur parcours, dans le cadre d'un « contrat partagé » ;
- Une prise en compte globale de l'enfant, basée sur une articulation de tous les acteurs locaux inscrits dans le domaine de la santé, de la scolarité, de l'éducation et de l'action sociale.

L'équipe pluridisciplinaire mobilise les professionnels qui accompagnent une famille. Ainsi, les propositions d'accompagnement sont différentes pour chaque famille. L'équipe travaille en lien avec l'existant, le droit commun (accompagnement en cours, aides et ressources mobilisables, etc.). Pour des

raisons déontologiques, le partage des informations entre les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se fait toujours avec l'accord des familles, voire avec leur participation.

Par l'espace de parole qu'il ouvre à tous les parents rencontrés dans le cadre du parcours de leur enfant, le PRE soutient ce rôle parental et s'associe aux expériences menées dans le cadre du volet éducatif du contrat de ville (cafés des parents, aide aux devoirs et actions parentalité au sein des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité / CLAS soutenus par la CAF, actions autour du sport ou de la culture à l'instar du dispositif « J'apprends à nager » soutenu par le CNDS, etc.).

La durée des parcours varie de 3 mois à 5 ans, avec une durée moyenne de 18 mois. Les parcours peuvent donc être assez longs, ce qui témoigne de la complexité des situations familiales (orientation difficile, fratrie conséquent, ...) et de la nécessité de mobiliser de nombreux acteurs autour des familles.

Les structures éducatives demeurent les premiers partenaires identifiant les situations vulnérables par le biais de la scolarité, de difficultés financières ou le besoin d'un accompagnement social global. Le repérage par les enseignants des écoles et collèges est toujours efficace. L'implication forte des équipes pédagogiques et des services sociaux du Département sont indispensables afin de mener au mieux l'accompagnement.

L'implantation du dispositif dans les quartiers est notable ; ainsi un certain nombre de familles sollicitent directement les référents des PRE. Au total, près de 500 jeunes ont été accompagnés depuis 2015.

Les 3 villes poursuivront le travail engagé depuis 13 ans, dans une moindre mesure pour Boulazac Isle Manoire qui ne bénéficie plus aujourd'hui du soutien de l'Etat et qui interpelle sur la nécessité de maintenir ces moyens sur le quartier de veille des Hauts d'Agora.

> Assurer une meilleure coordination des dispositifs et outils existants pour lutter contre le décrochage scolaire

→ L'accompagnement de la réussite scolaire par l'Education nationale

Les QPV du Grand Périgueux ne sont pas en zone d'éducation prioritaire (REP ou REP+). Il existe cependant plusieurs dispositifs destinés à soutenir l'effort des services de l'Etat en faveur des quartiers de la politique de la ville. Différents moyens sont dédiés aux écoles et collèges des QPV comme à leur public. L'Education nationale apporte une attention particulière aux ressources humaines et aux dispositifs nécessaires pour conforter le rôle de l'école :

- des **décharges de direction additionnelles**, ciblées sur l'école primaire Eugène Le Roy à Coulounieix-Chamiers (50 %) et l'école élémentaire du Gour de l'Arche à Périgueux (25 %) ;
- l'opération "**ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants**" reconduite au collège Clos-Chassaing à Périgueux ; celui-ci accueille une frange de population issue du quartier de la Boucle de l'Isle, en raison de la répartition territoriale des effectifs et des choix des familles ;
- l'opération "**école ouverte**", reconduite sur le collège Anne Frank du Gour de l'Arche et le collège Michel de Montaigne qui accueille une grande majorité d'élèves issus du quartier de veille active de Boulazac, mais aussi du quartier fragilisé des Mondoux à Périgueux.
- l'ouverture d'une "**classe relais**" implantée au lycée Laure Gatet à Périgueux ; cette structure fait suite à l'atelier relais qui existait jusqu'alors. Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire : manquements graves et répétés au règlement intérieur, absentéisme chronique non justifié, démotivation profonde dans les apprentissages. Les dispositifs relais participent à la prévention des ruptures

scolaires et ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves. La différence entre ces 2 dispositifs réside dans la durée de la prise en charge des élèves et dans la nature des partenariats, en particulier avec la PJJ et le Département. Des élèves issus des quartiers politique de la ville bénéficiaient déjà de l'atelier relais de Périgueux ; la classe relais créée sera également en mesure de scolariser des élèves des quartiers, le cas échéant.

Par ailleurs, même si les quartiers du grand Périgueux ne sont pas classés en REP et REP +, **un certain nombre de mesures complémentaires s'appliquent dans les quartiers prioritaires** et doivent ici être mobilisées, conformément aux engagements de la convention d'objectifs ministérielle de 2018-2020:

- le dispositif « plus de maîtres que de classes » doit pouvoir être poursuivi afin que le taux d'encadrement soit adapté aux besoins repérés ;
- des postes doivent être créés pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans (accueil des TPS) dans les écoles du Gour de l'Arche, de Chamiers et de Boulazac Isle Manoire ;
- un pourcentage significatif de services civiques en écoles et en collèges des QPV doivent pouvoir être mobilisés.

Ces dispositifs sont tous potentiellement revus chaque année scolaire, au regard des moyens alloués et de la marge de manoeuvre accordée par le rectorat. Si l'Education nationale ne peut garantir la pérennité de ces dispositifs jusqu'au nouveau terme du contrat de ville, leur maintien et leur déploiement reste un objectif pour les quartiers.

→ La nécessaire articulation des dispositifs

Dans le cadre péri et extra-scolaire, les actions des PRE, pilotés par les services municipaux, s'articulent autour des dispositifs de droit commun comme les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou les projets éducatifs de territoire (PEDT) portés par les villes ou leur centre social. La coordination entre les services éducation des villes, les équipes des centres sociaux ou des CCAS garantissent un bon maillage et une prise en charge globale de l'enfant.

Si les PRE ont permis des avancées certaines en terme de partenariat entre différentes institutions sur les territoires (enseignants, éducateurs, animateurs,...) - dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien et la mise en place de coordinateur PRE et/ou référent de parcours - l'ensemble des dispositifs éducatifs dont bénéficient les QPV souffre d'un déficit de pilotage global et de coordination technique.

Au-delà de cet enjeu organisationnel, il s'agit de porter des projets ambitieux, à l'image des « cités éducatives », mesure inspirante qui va voir le jour dans certains QPV de France. En effet, ce programme sera co-animé par les préfets et DASEN qui mobiliseront les personnels et partenaires nécessaires afin de répondre aux trois objectifs suivants :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

> Encourager l'ambition scolaire et renforcer l'égalité dans l'orientation

→ L'accompagnement des élèves sur la question de l'orientation :

La découverte des perspectives d'insertion professionnelle et de formation pour les élèves est un fort enjeu. C'est pourquoi, l'Education nationale, le Département et les chambres consulaires se mobilisent pendant la quinzaine de l'orientation en novembre chaque année, pour permettre aux collégiens de

découvrir métiers et formations dans le cadre de la « **roue des métiers** ». C'est l'occasion pour eux de participer à 40 ateliers répartis sur 7 pôles représentatifs d'activités économiques importantes en Dordogne. L'objectif est de faire découvrir la diversité des métiers et de permettre aux collégiens de réfléchir à leur orientation. Cet évènement a lieu à Marsac, en proximité des QPV.

Par ailleurs, une « **bourse aux stages de 3^{ème}** » pourrait être créée dans le cadre de la Charte entreprises et quartiers / PaQte ; les entreprises pourraient proposer des stages de découverte des métiers aux élèves des QPV qui manquent très souvent de réseau et de connaissances. Un véritable catalogue d'offres de stages de qualité pourrait être proposé avec différents métiers à découvrir. Il pourrait être proposé aux chefs d'établissement des QPV afin de pallier les inégalités d'accès aux stages des élèves.

→ **Favoriser l'ouverture culturelle et professionnelle :**

Il peut s'agir notamment de **mieux diffuser la culture scientifique et technique**, à l'image des coopérations récentes développées avec Cap Sciences (Fab Lab itinérant,...).

Il peut également s'agir de l'action « Teknik » animée localement par la Fondation Agir contre l'exclusion, qui vise à faire découvrir aux élèves de 4^{ème} ou 3^{ème}, les métiers industriels et techniques, souvent mal perçus par les jeunes, en utilisant des méthodes pédagogiques et d'animations innovantes à des moments clés de leur orientation. En effet, il est important de casser les clichés associés à l'industrie car il s'agit de métiers qui recrutent et offrent des perspectives de carrière.

Il s'agira également d'encourager **l'ambition vers l'enseignement supérieur et l'initiative économique**. En effet, la part de jeunes qui poursuit sa scolarisation en formation générale ou technologique des lycées reste faible chez les jeunes issus des QPV.

> **Développer des « alliances éducatives » et favoriser les pratiques sportives, culturelles, scientifiques et techniques**

Les coopérations avec le tissu associatif dans diverses perspectives culturelles, éducatives, sociales, de prévention, de santé, de parentalité sont nécessaires afin de partager les enjeux et le sens de l'action.

→ **Promouvoir l'éducation artistique et culturelle**

De nombreuses actions et acteurs culturels sont soutenus par la DRAC afin de faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV. Afin de prioriser les projets en direction de la jeunesse, la DRAC soutient notamment les actions « Passeurs d'image » / Ciné cinéma ou C'est mon patrimoine / musées de Périgueux. Dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) pendant les temps scolaires, la DRAC a soutenu les structures labellisées (l'Odyssée, l'Agora et Théâtre Grandeur Nature) et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne notamment pour une incitation à une tarification sociale permettant à des familles des QPV d'accéder à l'offre d'enseignement et permettant un renouvellement des pratiques pédagogiques pour plus d'accessibilité.

Les collectivités soutiennent également fortement les associations culturelles afin qu'elles se déploient sur les QPV. A noter, l'implication forte du Département de la Dordogne à Chamiers dans le cadre des Résidences de l'art en Dordogne, avec le projet Vagabondage 932 à Chamiers.

Concernant l'ouverture culturelle en milieu scolaire, l'« atelier théâtre » du collège Jean Moulin à Chamiers est à valoriser (demande de labellisation « classe à horaires aménagés » au Rectorat).

Un projet d'Orchestre à l'école est également en cours de déploiement sur l'école élémentaire de Chamiers.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chamiers, des ateliers d'urbanisme ont été organisés avec les élèves de l'école E. Leroy sur les thèmes de « Chamiers hier, aujourd'hui et demain ».

Outre leur intérêt évident pour les transformations de leur cadre de vie, les enfants sont des ambassadeurs de choix pour les non-publics des instances de concertation. Ils relaient l'information et mobilisent les volontés en dehors de l'école, d'autant plus dans un quartier où l'accès à la langue est parfois contraint. Ces ateliers ont été complétés par des ateliers d'écriture en partenariat avec les artistes de la Résidence « Vagabondage 932 ».

Enfin, le dispositif Microfolies, déployé par l'Etat, semble être une opportunité à saisir pour le territoire.

→ Développer les pratiques sportives

Si le développement de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) dans les écoles primaires et les passerelles entre l'USEP, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et clubs sportifs locaux doivent être encouragés, la découverte d'activités pour tous et en proximité doit aussi être soutenue.

Ainsi, l'opération « J'apprends à nager » doit être poursuivie et bénéficier d'un maillage plus fort avec les établissements scolaires afin d'accompagner tous les enfants des quartiers. Cette opération, complémentaire à l'action des communes par le biais de leurs services (éducation, sports) ou de leurs centres sociaux, bénéficiera d'un renforcement sur le quartier de Chamiers. En effet, le Grand Périgueux mettra à disposition de la commune, un animateur sportif qualifié et expérimenté, en vue d'intervenir de manière renforcée dans le cadre des missions suivantes : surveillance, médiation et déploiement d'activités en direction des jeunes (J'apprends à nager, Aquasport,...) sur la piscine de Marsac (accueillant les publics des deux QPV en période estivale), animations sportives spécifiques sur Chamiers en vue de renforcer la complémentarité entre les interventions municipales et l'action des clubs sportifs, organisation d'évènements en faveur du lien social et des échanges inter-quartiers, etc.

> Encourager la coopération avec les parents

Les actions conduites dans le cadre des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), des REAAP (réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité), des lieux d'écoute et d'échanges entre pairs (Ecole des parents et des éducateurs, centres sociaux, etc.) favorisent l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.

Par ailleurs, l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » pourrait être étendue à tous les établissements des QPV afin de favoriser la communication / la traduction / la médiation linguistique des parents de langue étrangère.

Enfin, l'offre de séjours de vacances, y compris avec les familles, de voyages scolaires et extra-scolaires, de visites culturelles ou encore la systématisation du dispositif « école ouverte » dans les établissements scolaires des QPV sont autant d'opportunités de créer du lien avec les parents.

> « Raccrocher » les décrocheurs

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, le soutien aux associations et à la mission locale sera poursuivi, depuis les chantiers éducatifs jusqu'à l'accompagnement dans la Garantie Jeune (GJ).

En devenant territoire expérimental de la GJ dès le 1^{er} janvier 2015, le département a assis sa volonté de mener une politique sociale forte et cohérente envers les jeunes et l'accès à l'emploi en rassemblant en un réseau unique l'ensemble des partenaires en charge de la problématique « jeune 16-25 ans » en situation de grande précarité, déscolarisés, sans emploi, sans formation (jeunes « NEET »). Une **plateforme territoriale Jeune**, animée par l'unité territoriale de Périgueux, s'est mise en place. Elle rassemble de multiples acteurs locaux qui sont amenés à repérer ces jeunes : club de prévention

spécialisé, éducation nationale, services sociaux du Département, centres sociaux, centres communaux d'action sociale, centres d'hébergement d'urgence, services de la protection judiciaire de la jeunesse, mission locale, etc. Y est présentée la situation de tout jeune repéré par un acteur local et rencontrant de sérieux freins à l'insertion socio-professionnelle. Cette situation est alors discutée collégalement en vue définir une orientation vers un projet de remobilisation, un parcours adapté au profil du jeune et à ses difficultés identifiées. La fin d'un parcours se matérialise par une entrée ou un retour vers le droit commun : la scolarité, l'orientation vers une formation qualifiante, l'entrée dans le dispositif GJ, la signature d'un contrat de travail, etc.

L'insertion professionnelle et sociale est un processus fondamental pour accéder durablement à l'emploi, afin que les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification accèdent au monde du travail, alors que le taux de chômage des peu diplômés est près de trois fois supérieur à celui des diplômés. Ainsi en Dordogne, **une Ecole de la deuxième chance (E2C) départementale a été créée en 2015 est à Bergerac**. Les jeunes stagiaires sont pleinement impliqués dans la conception de leur formation et de leur insertion professionnelle. Ils doivent sortir de l'E2C avec un projet professionnel abouti, quitte à développer plusieurs projets à la fois pour s'assurer du succès d'au moins l'un d'entre eux. Pour les jeunes issus des QPV du Grand Périgueux, il s'agira en premier lieu de faire connaître cette école particulière mais aussi de lever des freins liés à la mobilité ou à l'hébergement (au vu de la distance avec Bergerac). En Dordogne, l'E2C a accompagné 61 jeunes principalement bergeracois en 2018 et prévoit des parcours supplémentaires en 2019 (grâce à un financement complémentaire au titre du PIC).

En tout état de cause, le repérage précoce, notamment à travers **la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** de l'Education nationale, s'avère indispensable. Un rapprochement avec les acteurs du service public de l'emploi a favorisé des collaborations avec la mission locale en 2019 afin de trouver des solutions pour les jeunes décrocheurs avérés. Il est également souhaitable de resserrer le calendrier relatif à la consolidation de la liste des décrocheurs et d'élaborer un travail commun de pré-détection auquel il conviendra également d'associer la mission locale, le centre d'information et d'orientation (CIO), mais aussi les communes (de par leur connaissance des familles de leur territoire).

Parallèlement à ce travail, une réflexion est en cours concernant la possibilité d'intégrer des **clauses sociales sous statut scolaire** dans le cadre des marchés publics, pour des jeunes de 16 à 18 ans, au faible niveau de qualification scolaire, suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire de la DSDEN. Ce dispositif permet d'accompagner plus fortement le jeune en risque de décrochage scolaire en lui permettant d'obtenir un stage dans une entreprise.

La préparation de l'insertion et la prévention de la désocialisation doivent s'effectuer le plus en amont possible. Ainsi, afin d'accompagner les jeunes collégiens ou lycéens en risque de décrochage, **l'association de prévention spécialisée Le Chemin** propose des interventions d'information des jeunes et des établissements de son existence, des rencontres et si possible, des accompagnements individuels (anonymat et libre adhésion), etc. Cela peut se traduire par de l'aide éducative ou sociale, un accompagnement à la recherche de stage ou à des démarches administratives, des propositions de sorties ou de chantiers éducatifs, etc. Des conventions pourraient également être signées pour la prise en charge de jeunes le temps de leur exclusion de l'établissement scolaire.

Il est important de multiplier les partenariats pour les jeunes afin de leur apporter une solution d'accompagnement adaptée à leur situation. Il ne peut s'agir d'une approche tournée uniquement vers l'insertion professionnelle, certaines situations nécessitant une logique d'insertion sociale ou de retour à la formation initiale. L'enjeu est donc de réussir la coordination entre les différents acteurs jeunesse sur le territoire, notamment en rendant l'offre plus lisible et plus accessible entre les acteurs de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

Synthèse des engagements renforcés réciproques « Education »

La synthèse des engagements renforcés réciproques « éducation » est présentée dans le tableau ci-dessous. Les mesures correspondantes et indicateurs de suivi sont annexés au présent avenant.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et déployer les ressources humaines et les dispositifs applicables dans les établissements scolaires en QPV (hors REP et REP+) - Maintenir le niveau de soutien à l'animation et la coordination des PRE - Conduire des expérimentations inspirées des « cités éducatives » - Permettre aux collégiens des QPV hors REP/REP+ d'accéder à la plateforme « bourse aux stages de 3^{ème} » ou à une déclinaison locale - Faciliter la découverte des métiers industriels et techniques d'avenir sur le temps scolaire dans les collèges des QPV en s'appuyant sur les acteurs existants sur le territoire - Mobiliser les services et les fonds disponibles de la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle pendant les temps scolaires et hors temps scolaires - Soutenir la labellisation des « classes à horaires aménagés » des établissements des QPV engagés - Maintenir le soutien aux associations impliquées auprès des décrocheurs (mission locale, équipe de prévention) et conventionner sur la prise en charge des jeunes concernés sur les temps d'exclusion des établissements - Renforcer le partenariat avec le Conseil Départemental à partir de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs en lien avec la mission locale et pôle emploi - Mobiliser des parcours supplémentaires à l'E2C pour les jeunes des QPV du Grand Périgueux, en lien avec le Plan d'Investissements dans les Compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le pilotage et la coordination technique des PRE - Identifier et soutenir les acteurs locaux et régionaux mobilisés sur l'ouverture culturelle et professionnelle des élèves vers les métiers industriels et techniques d'avenir, y compris numériques - Maintenir et développer le soutien aux actions des associations culturelles et sportives dans les QPV en mobilisant le droit commun et en expérimentant sur des crédits spécifiques - Maintenir le soutien aux associations impliquées auprès des décrocheurs et la mobilisation des outils comme la plateforme territoriale « jeunes » du conseil départemental - S'impliquer dans la levée des freins à l'accès des jeunes des QPV du Grand Périgueux à l'école de la 2^{ème} chance (E2C) de Bergerac, principalement la mobilité et l'hébergement) - Mettre en place des clauses sociales sous statut scolaire dans les marchés publics

2.2. L'accompagnement vers l'emploi et la levée des freins

Le chômage est au plus bas depuis dix ans et les QPV bénéficient également de cette baisse, même si leur nombre reste proportionnellement beaucoup plus élevé que sur le reste de l'Agglomération. En effet, de nombreux freins à l'emploi persistent pour les habitants des QPV.

Les réformes actuelles en cours, concernant les dispositifs de l'insertion et de la formation, vont contribuer à faciliter la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi et publics en difficulté. Ainsi, les opérateurs locaux développent plusieurs actions pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de ces publics.

> Former et insérer

L'évaluation à mi-parcours a permis d'élaborer une feuille de route dans le cadre du pilier développement économique et emploi du contrat de ville, pour laquelle la formation et l'insertion sont une priorité. Au regard de ces enjeux, il s'agit d'intervenir à différents niveaux et notamment, **promouvoir la formation et l'apprentissage.**

En effet, la plupart des dispositifs suivis par la Direccte sur le champ de l'accès et du retour à l'emploi sont en réforme et en développement d'ampleur. La réforme de la formation professionnelle, la mise en place des OPCO (Opérateurs de Compétences) et **les déclinaisons du Plan d'Investissements dans les Compétences 2019-2022** devraient encourager l'émergence d'une offre de formation plus efficace, plus pertinente et plus innovante. Le PIC contribuera à la modernisation des organismes de formation et accélérera leur transition numérique. L'apprentissage est également en réforme ; Des « prépa-apprentissage » vont se développer dans les organismes de formation et CFA, etc. Cela facilitera le recours à l'apprentissage pour les résidents des QPV qui ne représentent que 1% à 2% des apprentis en Dordogne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, les dispositifs d'insertion** connaissent un essor important et le retour à l'emploi devient l'objectif transversal premier. Par exemple, les entreprises adaptées qui accueillent et salarient des travailleurs handicapés sont réformées, deviennent davantage inclusives avec un objectif de 40 000 places supplémentaires (au niveau national) d'ici 2022 dans les entreprises adaptées. Pour les jeunes, les missions locales qui portent le dispositif de la **Garantie Jeunes** sont encouragées à faire entrer en Garantie Jeunes 100 000 jeunes « NEET » par an. Depuis la mise en œuvre de la Garantie Jeunes en 2015 en Dordogne, 7,8 % des jeunes entrés sont issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ce résultat est le reflet de l'existence de QPV sur le territoire, de seulement 2 missions locales sur les 5 qu'en compte le département. Toutefois, pour la mission locale du Grand Périgueux, une attention a été portée à intégrer en Garantie Jeunes des bénéficiaires issus des quartiers, et c'est ainsi que depuis la mise en place de la Garantie Jeunes en Dordogne, 9,6 % des bénéficiaires sont issus des QPV. La Mission Locale du Grand Périgueux demeure positionnée et active sur ce dispositif. A titre d'exemple, sur l'objectif du nombre d'entrées en Garantie Jeunes 2019 qui lui est assigné, elle a déjà à fin juin, atteint 66% de son objectif avec 101 entrées réalisées sur les 152 prévues cette année.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle et de **l'Insertion par l'Activité Economique**, c'est quasiment un doublement de l'offre existante qui est visé (*une croissance escomptée de 20 % par an du secteur*), via la mise en place d'une réforme de l'IAE, et d'un « **Pacte d'ambition** » pour accueillir en IAE 100 000 personnes de plus éloignées de l'emploi d'ici 2022 à l'échelle nationale. Notons que l'une des dernières structures créée au niveau de l'IAE départementale est un atelier chantier d'insertion à Coulounieix-Chamiers (ACI 3S), au cœur du QPV de Chamiers. Et depuis décembre 2018, une nouvelle Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion s'est lancée, à Périgueux, A2i Sud 910. L'IAE se développe et profite aux QPV.

Est notamment en projet un nouvel ACI, porté par les Restaurants du Cœur, sur la zone de Coisac-Chamiers. De plus, les structures IAE de la zone du Grand Périgueux ont avec l'Etat des conventions basées sur un nombre de postes, et de ce nombre découle un soutien financier. Avec la redistribution de postes de mi-2019 (dite « bourses aux postes ») les structures du Grand Périgueux bénéficient de plus de postes conventionnés, et donc d'un soutien plus important de l'Etat. Cela signifie avoir la capacité d'accueillir en IAE davantage de bénéficiaires, et donc davantage de bénéficiaires le cas échéant issus des QPV. Enfin, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), qui pilote le dispositif IAE, veille aux développements annoncés, notamment ceux induits par le « Pacte d'Ambition » et leur déclinaison sur le territoire.

Concernant la mise en œuvre des contrats aidés, les **Parcours Emploi Compétences**, en 2019 en Dordogne, 2.2 % des PEC sont réalisés avec des résidents de QPV.

De plus, dans la mise en œuvre de la déclinaison locale en Dordogne de la circulaire interministérielle du 4/02/2019 relative au déploiement du **plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle**, la Direccte travaille à la signature de chartes avec les clubs d'entreprises de la Dordogne. Celles-ci prévoient les engagements des clubs d'entreprises sur un certain nombre de thématiques du champ de l'insertion, telles que :

- L'accueil des stagiaires de 3^{ème} issus des QPV ;
- La contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise ;
- L'accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'**alternance**, en particulier les jeunes des QPV et jeunes handicapés ;
- La réalisation de **parrainages** ;
- L'accompagnement et le recrutement de jeunes en **parcours d'insertion** (Ecole 2^{ème} chance, Garantie jeunes, etc.) ;
- Les partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement) ;
- L'accompagnement et le recrutement de travailleurs handicapés ;
- L'accompagnement et le recrutement de réfugiés ;
- La formation et l'insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice ;
- Le mise en place de démarches innovantes en faveur de l' « emploi/inclusion » ;
- La participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économique (**clauses sociales marchés publics**, politiques d'achats responsables, etc.) ;
- Le mise en situation professionnelle, le recrutement de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion ;
- L'engagement pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.) ; etc.

Il s'agira également de poursuivre le travail engagé avec la **Fondation Agir contre l'exclusion** (FACE) concernant la Charte locale Entreprises et Quartiers qui a pour objectif de mobiliser fortement le monde économique pour les habitants des quartiers sur 5 principaux axes : l'éducation et l'orientation scolaire, l'emploi et l'insertion, le développement économique, l'accessibilité aux produits et aux services de l'entreprise, et le soutien aux initiatives locales par le mécénat de solidarité. En 2019, l'objectif sera de lancer le **PaQte (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises)** visant à traduire cette mobilisation des entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ainsi, tous les entrepreneurs qui souhaitent oeuvrer à une meilleure inclusion économique de ces territoires et de leurs habitants pourront définir un programme d'actions autour de quatre piliers :

- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise (stages, interventions en milieu scolaire sur l'entrepreneuriat et les métiers, visites d'entreprises), et les habitants en général dans des actions de mécénat (mécénat de compétences, prêt de locaux aux associations,...) ;

- Former par l'alternance, pour permettre l'insertion professionnelle de la jeunesse des quartiers, mais aussi la reconnaissance de compétences ;
- Recruter de manière non discriminatoire, par l'auto-diagnostic et la formation ;
- Acheter auprès d'entreprises implantées ou qui recrutent dans les quartiers prioritaires pour participer à leur développement économique ;

De surcroît, la circulaire relative à la **mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique** prévoit six chantiers de mobilisation nationale et territoriale dont des actions de levée des freins à la reprise d'emploi.

Enfin, l'instruction interministérielle du 11 avril 2019 relative à la mise en œuvre des **clauses sociales** favorisant l'accès au marché du travail des personnes qui en sont éloignées, prévoit des mesures de développement du recours à la clause sociale, ce qui pourra profiter aux QPV, notamment par l'application de l'attention particulière qui leur est dédiée ; en effet, lorsqu'un marché est exécuté dans un QPV ou dans un territoire intégrant un QPV, le recrutement de personnes éloignées de l'emploi résidant dans ces quartiers ou à proximité, devra être privilégié. A cet égard, une attention particulière doit être portée aux bénéficiaires ; le rôle de la « **facilitatrice clauses d'insertion** » de la Maison de l'emploi du Grand Périgueux n'en sera que renforcé.

A noter l'action de Pôle Emploi **#VersUnMétier** dont l'objectif est d'agir localement sur les difficultés de recrutement (rencontre de professionnels et de DE préparés 1 fois par semaine en agence, en entreprise, sur un chantier, etc.).

La Maison de l'emploi du Grand Périgueux s'engage également dans la mise en place de procédures de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)** afin de redynamiser le territoire en y apportant des solutions par filière et en permettant une complémentarité avec les partenaires pour plus d'efficacité. Pour que cette dynamique de coopération territoriale entre acteurs politiques, économiques, de la formation, de l'insertion et de l'emploi puisse perdurer, les objectifs suivants seront poursuivis :

- Optimiser les ajustements entre offre et demande d'emplois dans les secteurs économiques en tension localement ;
- Anticiper les mutations économiques en cours, liées à l'introduction de nouvelles technologies et notamment du numérique dans les secteurs d'activités traditionnels ;
- Définir les moyens pour que la main d'œuvre locale puisse répondre à l'évolution des besoins de recrutement locaux, et répondre à la problématique des métiers pour lesquels il n'existe pas localement les personnels qualifiés recherchés.
- Réduire les freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, formation, etc.) ;
- Inciter les demandeurs d'emploi à aller sur des métiers en tension ;
- Développer l'offre de formation en lien avec la demande des entreprises ;
- Accompagner les entreprises dans l'accueil de nouveaux salariés et dans la définition et la communication de leurs besoins d'entreprises.

Suite à un diagnostic réalisé en 2019, un plan d'actions en cohérence avec les besoins du territoire sera mis en œuvre sur 3 ans (2020-2022).

Parallèlement, la MDE et la mission locale du Grand Périgueux mutualiseront leurs compétences et leurs offres de services en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi avec la création d'un **Pôle de l'insertion professionnelle et de l'emploi (guichet unique)** au sein du Pôle de services mutualisé, situé à la Gare, en 2021. Ce travail de collaboration déjà engagé entre les deux organismes sera conforté par ce lieu où l'on trouvera également le service « développement économique, innovation, emploi » de la communauté d'agglomération, Pôle emploi, les services de la Région Nouvelle-Aquitaine ou encore l'Espace Métiers d'Aquitaine (centre de documentation et d'information sur les métiers). Les demandeurs

d'emploi bénéficieront ainsi d'une offre de services centralisée, répondant ainsi à l'ensemble des problématiques d'insertion sociales et professionnelles.

Concrètement, il s'agira aussi de maintenir un travail de proximité au plus près des habitants des quartiers, en favorisant les permanences ou actions du service public de l'emploi délocalisées dans les QPV (Forum Formation et/ou Emploi, Café emploi ou semaine vitalité, Rencontres intérim,...), ainsi que la mise en œuvre d'actions améliorant le lien et l'interconnaissance entre les quartiers et le monde économique (PaQte, clauses sociales, chantiers, promotion des métiers et des entreprises auprès des habitants et amélioration de la connaissance des besoins des entreprises locales pour favoriser l'embauche des habitants des QPV, charte engagement village artisanal Cap Artisans,...).

> Maintenir et soutenir la création d'activités économiques sur les QPV

Il s'agit ici de poursuivre et de rendre plus lisible le travail engagé depuis 2015 :

- **La communication en direction des entreprises existantes concernant les aides financières** éventuelles (**exonérations fiscales** de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Cotisations Foncières des Entreprises principalement, mais aussi **FISAC** - Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) notamment pour favoriser la redynamisation commerciale des quartiers ; Retravailler le linéaire commercial et identifier une vraie unité, suivre et accompagner certains commerces fragilisés (reprise d'activité,...), revoir l'offre en terme de commerce alimentaire nécessite de s'inscrire dans des dispositifs dédiés. La mobilisation du FISAC a permis d'engager dès 2017 une véritable dynamique de consolidation commerciale à travers un système d'aides financières publiques attribuées aux acteurs économiques désirant rénover ou embellir leur outil de travail (avec la neutralisation des frais de dossier liés à l'accompagnement par le Grand Périgueux pour les commerces des QPV du Grand Périgueux). Plusieurs commerces des QPV ont déposé un dossier de demande de subvention.

Dans un contexte de disparition annoncée du FISAC, les entreprises des QPV auront besoin de soutiens spécifiques au regard de leur fragilité (taux bonifié jusqu'à 40%, base TTC des investissements éligible pour les micro-entreprises).

- **L'offre de services et d'accompagnement des entreprises proposé par les chambres consulaires**
Les consulaires interviennent directement auprès des dirigeants pour évaluer leurs besoins, identifier leurs problématiques afin d'y apporter des solutions en direct ou d'orienter vers les partenaires et/ou les conseils compétents (expert comptable, médiateur, consultant,...). Des prestations spécifiques sont mises en place pour favoriser la montée en compétence des dirigeants (formations dont numérique, aménagement du point de vente, gestion/comptabilité, RH, stratégie commerciale, juridique) l'accompagnement au développement (investissement, commerce international, innovation), le soutien au recrutement d'apprentis ou autre formation des jeunes par l'alternance, avec notamment la recherche d'apprentis et la mise en relation, la rédaction et l'enregistrement du contrat d'apprentissage. Les consulaires apportent également leur expertise pour la transmission/reprise d'entreprise afin de maintenir une offre de services dans les territoires Politique de la Ville. Dans leurs missions, les consulaires facilitent les formalités des entreprises (inscription, modification, radiation au RCS –Registre du Commerce et des Sociétés-, répertoire des Métiers...), les formalités à l'export – certificats d'origine, carnet ATA...- formalités qui paraissent toujours compliquées pour les jeunes entrepreneurs et primo exportateurs. Les consulaires sont fortement prescripteurs des dispositifs d'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur des entreprises, notamment le FISAC, les aides à l'investissement, au recrutement, à l'innovation, au numérique, à la transmission, à la création/reprise

d'activité économique... Enfin, partenaires du Grand Périgueux, les consulaires s'investissent dans le projet de village artisanal « Cap'Artisans » et contribueront à remplir les espaces dédiés, avec des professionnels performants et jeunes créateurs, pour une mixité des compétences et expériences.

- La construction du village artisanal « **Cap'Artisans** » portée par l'opérateur public EPARECA (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) sur le QPV de Chamiers. Les études sur la situation et le potentiel économique (commercial et artisanal) du quartier de Chamiers réalisées en 2015-2016 ont incité l'EPARECA à envisager le portage d'une opération de village artisanal. Calibrée pour 10 à 15 artisans et située dans le quartier sur une ancienne friche commerciale, ce projet propose une offre inédite sur l'agglomération de cellules locatives artisanales, modulables et à petit prix en portage et gestion immobilière par EPARECA. Il est notamment articulé avec le projet de « Fabrique à entreprendre » pour accompagner la création d'activités émanant des habitants des QPV (montage projet, tarification progressive,...).
- Le soutien à la création d'activités et l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'entrepreneuriat avec le dispositif de la Caisse des dépôts et consignations « **la Fabrique à entreprendre** » (FAE) portée par la Maison de l'emploi du Grand Périgueux. En effet, soucieux de rendre lisibles les dispositifs et ressources existantes sur le territoire (structures et outils d'accompagnement, financeurs, entreprises engagées, etc.) et de favoriser l'initiative économique et la création d'emploi dans les quartiers de la politique de la ville, le Grand Périgueux et ses partenaires ont souhaité mettre en place fin 2018, une FAE avec un collectif important d'acteurs (Chambres consulaires, ADIE, Coop'Alpha, BGE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, CSDL, Pôle emploi, etc.). Cet outil prévoit donc la coordination d'un grand nombre d'acteurs de l'emploi et de l'économie afin de créer un parcours adapté à chaque habitant d'un quartier politique de la ville, créateur potentiel d'entreprise. L'objectif est de proposer un lieu « ressource » facilitant le parcours des créateurs d'entreprises issus des QPV prioritairement et permettant de rompre l'isolement des entrepreneurs potentiels des quartiers souvent constaté par rapport aux dispositifs classiques d'accompagnement. Si les acteurs et entrepreneurs disposent d'un accueil unique à la Maison de l'emploi, ils bénéficieront également d'une **gamme d'outils sur le Pôle de l'économie sociale et solidaire** grâce aux bureaux partagés, aux ateliers culinaires et cuisine « à l'essai », ateliers collaboratifs et créatifs, etc. Ces outils de test d'activité seront également complétés par la réservation de deux box artisanaux sur le village artisanal Cap'Artisans à Chamiers et sur le développement envisagé de boutiques « à l'essai » dans le cadre de la stratégie « Action Cœur de ville ».

> Lever les freins périphériques à l'insertion et à l'emploi

→ Accompagner la mobilité en soutenant la plateforme de mobilité MUST

La mise en œuvre d'une plateforme de mobilité fut inscrite dès 2015 dans la stratégie urbaine intégrée en faveur des QPV, le contrat de ville et le Plan Global des Déplacements 2016-2020 du Grand Périgueux. C'est en 2017 que la plateforme de Mobilité Urbaine et Sociale de Trajectoire (MUST) fut créée, dans le cadre d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du CGET. L'objectif est de permettre aux habitants un accompagnement personnalisé à la mobilité géographique quotidienne. Cela concerne principalement les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés pour opérer un déplacement, qui ne disposent pas de moyen de transport adéquat, qui souhaitent mobiliser une aide au permis,... Il s'agit d'élaborer des diagnostics « mobilité », de mettre à disposition des véhicules à moindre coût de location, de permettre l'accession à un garage solidaire, d'organiser des ateliers d'apprentissage à la mobilité « bouger en 2 roues ou en transport collectif », « savoirs de base liés au code de la route », pour un public ciblé principalement en QPV. Cette plateforme a créé des partenariats avec de nombreuses structures dont l'association

Vélorution qui promeut l'utilisation du vélo sur le Grand Périgueux et qui met à disposition des vélos pour les publics précaires. Un service civique est notamment intervenu dans les 2 associations, de manière partagée.

Concernant le **permis de conduire**, il est à rappeler que de nombreuses aides existent (Pôle emploi, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans, France compétences pour les jeunes apprentis, le Fonds départemental d'insertion / FDI du Conseil départemental de la Dordogne pour les bénéficiaires du RSA ou le Fonds d'aide aux jeunes / FAJ) mais également un prêt à taux zéro (« permis à 1 € par jour » pour les jeunes de 15 à 25 ans), etc.

→ Promouvoir les dispositifs de garde d'enfants

Plusieurs solutions existent pour répondre aux besoins de garde d'enfants. Le service « Ma cigogne » s'adresse aux personnes inscrites à Pôle emploi qui cherchent une solution de garde d'enfants (de 0 à 3 ans) pour un entretien d'embauche, une entrée en formation ou un rendez-vous dans une structure d'accompagnement à la création d'entreprise. Certaines crèches du Grand Périgueux proposent des places sur cette plateforme numérique créée par la CAF et Pôle emploi. Cette solution ponctuelle est complémentaire de l'action « Bébédome » initiée par le service petite enfance du Grand Périgueux qui propose des places en horaires atypiques en partenariat avec des assistantes maternelles.

Toutefois, ces dispositifs méritent une meilleure lisibilité pour une meilleure efficacité. En effet, s'ils ont le mérite d'exister, ils ne sont pas toujours utilisés.

L'importance de ces freins périphériques se révèle également en termes d'accès aux droits dans une période où la dématérialisation des services et démarches administratives s'amplifie.

2.3. L'accès aux droits face à la généralisation de la dématérialisation des démarches et services

> Lutter contre l'illettrisme

Dans les quartiers, les centres sociaux (St-Exupéry, L'Arche, Mosaique) portent des actions de lutte contre l'illettrisme et l'exclusion sociale par l'apprentissage de la langue française. Ces **ateliers socio-linguistiques** sont indispensables pour les habitants ne maîtrisant pas la langue. L'objectif de la formation socio-linguistique est de favoriser l'intégration, la socialisation, l'autonomie, l'insertion, de lever les freins à l'emploi,... Il s'agit d'un préalable indispensable dans l'accès aux droits et aux services. Les partenaires (Etat et collectivités) soutiennent fortement ces ateliers de proximité qui toutefois, mériteraient de travailler davantage en réseau.

> Lutter contre l'illectronisme (ou e-illectronisme) et agir pour l'inclusion numérique

De nombreux habitants des QPV n'ont pas les compétences numériques adaptées à l'insertion sociale et professionnelle avec un usage limité de la bureautique et d'Internet, et par conséquent des services utiles en ligne. Ils se retrouvent parmi les principales victimes de la fracture numérique.

C'est pourquoi, les médiateurs adultes-relais, écrivains numériques et animateurs des centres sociaux jouent un rôle très important dans l'aide aux habitants en difficulté face aux démarches en ligne. Les opérateurs accompagnant les publics issus des QPV réalisent un réel accompagnement des personnes, très marqué par un accompagnement au numérique. Par exemple, les structures de l'insertion par l'activité économique réalisent depuis 2018, la plus grande part de leurs accompagnements socio-professionnels sur la thématique de l'accès aux droits et des démarches administratives dématérialisées. Il s'agit d'un sujet de plus en plus prégnant. Des structures prévoient ainsi, le développement de salles informatiques en interne pour accompagner leur public.

En effet, face à l'accélération de la dématérialisation des démarches administratives, les actions en matière d'inclusion numérique, les parcours d'accompagnement sur le territoire et des points numériques de proximité doivent être renforcés, en lien avec le développement des Maisons de services aux publics (**MSAP**) ou **Maisons France services**, des « pass numériques » (remis à toute personne en difficulté face au numérique pour l'orienter vers un lieu de médiation numérique à proximité), etc.

Ainsi, la création du réseau France Services a pour objectif de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain grâce à :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ;
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement, en un même lieu, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Les partenaires de cette politique publique (La Poste, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, et les ministères des Comptes publics, de la Justice et de l'Intérieur) ont inscrit leur engagement dans la cadre d'une charte France Services coconstruite avec les collectivités, les préfetures, les réseaux associatifs, les opérateurs et les ministères compétents.

Les Maisons France Services ont vocation à être implantées dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif est de disposer d'un réseau de 300 points France Services au 1^{er} janvier 2020, dans la perspective de couvrir chaque canton d'ici 2022.

L'accompagnement de l'utilisateur vers l'autonomie fait également partie des actions retenues par le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics (SDAASP) élaboré conjointement par le Département et l'État en 2018. Cette action a vocation à se décliner au travers notamment de la promotion du système France Connect (possibilité de se connecter à différents sites sans avoir besoin de saisir les mêmes informations), du développement des compétences numériques des usagers (par la mise en place d'un réseau d'accompagnants de proximité) et de la formation aux technologies de l'information et de la communication (ateliers numériques publics et privés), ainsi que par la mobilisation de tous les acteurs locaux au sein de réseaux (création en 2017 d'un club des services numériques de l'État étendu

aux collectivités et aux opérateurs permettant d'échanger et mettre en cohérence l'offre numérique sur le territoire).

Dans ce cadre, le centre social Saint-Exupéry sollicite une labellisation Maisons France services pour 2020 afin de répondre à cette problématique au plus près des habitants des QPV.

Par ailleurs, le projet du Pôle de l'ESS et des cultures urbaines, pour lequel l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales « **Fabrique numérique de territoire** » sera sollicité en 2019, répondra également à ce besoin de tiers-lieux sur les QPV, favorisant le lien social, l'émancipation et les initiatives collectives, l'innovation sociale. A ce titre, il pourra agir comme une tête de réseau sur le territoire du Grand Périgueux en terme d'informations Jeunesse et de coordination / articulation des points numériques (« écrivains numériques ») de l'Agglomération (lieu de mutualisation de formations avec les différents services de l'Etat,...). Il facilitera l'appropriation du numérique, les habitants ne pouvant se saisir des opportunités économiques et citoyennes du numérique qu'à la condition d'avoir accès à des lieux de médiation et de culture numérique. Espaces Publics Numériques, cyber-bases, Fablabs ou médiathèques sont autant de lieux propices à l'accompagnement de tous vers une autonomie dans l'usage des technologies.

Synthèse des engagements renforcés réciproques « Emploi »

La synthèse des engagements renforcés réciproques « emploi » est présentée dans le tableau ci-dessous. Les mesures correspondantes et indicateurs de suivi sont annexés au présent avenant.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES
<ul style="list-style-type: none"> - Décliner le Plan d'Investissements dans les Compétences 2019-2022 de manière opérationnelle (feuille de route territoriale) sur l'apprentissage, le numérique, le Pacte d'ambition de l'IAE, etc. et accompagner les acteurs dans leur positionnement sur les différents appels à projets nationaux et/ou régionaux - Décliner localement le Plan 10.000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle - Formaliser le PaQte avec les entreprises en s'appuyant notamment sur la Fondation Agir Contre l'Exclusion - Décliner localement les 6 chantiers de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique - Déployer dans les QPV l'action #VersUnMétier de Pôle emploi en lien avec la démarche de GPEC conduite par la Maison de l'emploi du Grand Périgueux - Poursuivre le soutien au consortium local d'accompagnement à la création d'activités au sein de la Fabrique à entreprendre en lien avec BPI - Soutenir les initiatives d'accompagnement des habitants des QPV aux démarches dématérialisées en lien avec les MSAP, les Pass numériques et l'appui à la candidature AMI Fabrique numérique de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les services, les acteurs et les moyens du développement économique et de l'emploi sur la stratégie et les actions en QPV - Soutenir le financement des postes de facilitateurs des clauses sociales dans les marchés publics - Créer un Pôle de l'insertion professionnelle et de l'emploi (guichet unique) en proximité des QPV - Mobiliser les entreprises partenaires sur leur engagement dans le PaQte et le Plan 10.000 entreprises - Accompagner les entreprises des QPV sur la mobilisation des aides financières spécifiques (exonérations fiscales, FISAC, etc.) en lien avec les chambres consulaires et leurs offres de services - Cofinancer les projets économiques structurants et porteurs d'emplois (Cap'artisans, Pôle de l'ESS & des cultures urbaines, etc.) - Poursuivre le soutien au consortium local d'accompagnement à la création d'activités au sein de la Fabrique à entreprendre en lien avec BPI et développer des locaux professionnels « à l'essai » pour les créateurs des QPV - Maintenir l'engagement sur les actions de facilitation à l'insertion et à l'emploi (plateforme de mobilité MUST, garde d'enfants en horaires atypiques, etc.) - Soutenir les initiatives d'accompagnement des habitants des QPV aux démarches dématérialisées en lien avec l'AMI Fabrique numérique de territoire, les MSAP, les Pass numériques.

PARTIE 3 – COHESION SOCIALE : Combattre l'isolement et restaurer le lien social

La précarité n'est pas qu'économique, elle peut être aussi relationnelle. Souvent les deux sont liées. Des espaces de rencontre qui favorisent le lien social, la solidarité, la participation de tous à la vie de la société doivent être mis en œuvre. Des lieux où les personnes isolées peuvent trouver de l'entraide et créer des liens doivent être développés.

L'analyse récente des besoins sociaux de la commune de Coulounieix-Chamiers pointent à nouveau cette problématique chez les personnes âgées mais aussi chez les jeunes dont le potentiel a besoin d'être valorisé et la participation à la vie citoyenne encouragée.

3.1. Accompagner et soutenir les acteurs

> Développer le pouvoir d'agir des habitants et la participation citoyenne

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. La loi a réaffirmé cet engagement majeur notamment, en rendant obligatoire la création d'un conseil citoyen dans chaque QPV. La gouvernance proposée dans le contrat de ville a assuré une participation effective des habitants dans les instances et différents temps dédiés au partenariat et notamment dans le cadre du protocole. Cette participation s'est réalisée au travers de :

- La création des conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle au premier semestre 2015, validés par arrêtés du Préfet ;
- La validation de leur rôle, de leur mode de fonctionnement et de leur place dans les instances de concertation ou de pilotage du contrat de ville ;
- Le soutien technique et financier de l'Etat et des collectivités à leur pouvoir d'agir.

Le développement de ce pouvoir d'agir passe également par le Fonds de participation des habitants créé en 2004 et porté par un collectif d'habitants des quartiers qui s'est constitué en association en 2007 (création du Comité Intercommunal du FPH). Il associe tous les quartiers de la politique de la ville pour favoriser la mixité et les échanges entre quartiers mais finance prioritairement les actions dans les QPV. Il s'agit d'actions se déroulant dans ou en dehors des quartiers. Une vingtaine d'actions sont financées chaque année et comptabilisent près de 2 000 bénéficiaires. Il s'agit d'un outil de mobilisation citoyenne car il ne finance que des projets issus d'habitants. Depuis 14 ans, ce dispositif a toujours été soutenu par l'Etat/CGET, l'Agglomération, les 3 communes concernées et le Département.

Le Conseil départemental de la Dordogne s'est aussi attaché à promouvoir de nouvelles formes de gouvernance basée sur une meilleure prise en compte des habitants. C'est pourquoi, il lance en 2019, le premier « budget participatif » périgourdin, ainsi qu'une commission citoyenne (notamment composée d'habitants volontaires) afin de permettre au plus grand nombre de participer à un processus associé à la décision publique.

D'une manière générale, il s'agira de continuer à partager avec les associations pour co-construire, pour rendre les habitants acteurs et autonomes, afin de faire remonter leur parole et stimuler les initiatives.

> **Maintenir les moyens financiers dédiés à la politique de cohésion sociale et soutenir la vie associative**

Les partenaires du contrat de ville soutiennent les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté par le biais du droit commun et de l'appel à projet du contrat de ville. Les associations constituent la grande majorité des porteurs soutenus par l'appel à projets (près de 80%).

La DDCSPP en particulier accompagne financièrement de nombreuses actions notamment en matière de **soutien au développement de la vie associative** (fonds pour le développement de la vie associative / FDVA), de formation des bénévoles, d'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale par :

- la diffusion du programme commun de formation des bénévoles ;
- la mobilisation de postes ;
- la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la politique de la ville ;
- le financement d'actions dans le cadre des politiques locales de jeunesse (soit 25% de l'enveloppe départementale).

Il faut noter que 6 postes d'**adultes-relais** (sur 10 au total pour le département de la Dordogne), sur de la médiation sociale en particulier, ont été attribués depuis 2015 (4 au centre social St-Exupéry, 1 à la ville de Périgueux, 1 au Grand Périgueux sur l'emploi et la formation des jeunes des quartiers). De même, 6 postes **FONJEP** / Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (sur 21 au total) ont été attribués à des associations qui structurent la vie des quartiers :

- BOP 163 (jeunesse) : All Boards Family, Ciné-Cinema et les Francas
- BOP 177 (cohésion sociale) : Centre social St-Exupéry
- BOP 147 (politique de la ville) : Rouletabille

La Préfecture de la Dordogne soutient par ailleurs les projets associatifs par l'intermédiaire de différents appels à projets : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les pratiques addictives (MILDECA), Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), etc.

10 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées pour la période 2017-2019 pour un montant envisagé de 60 000 € / an. Il s'agit principalement d'actions transversales ou de proximité, dont le rattachement à la stratégie du contrat de ville est pertinente et qui font consensus chez l'ensemble des partenaires instructeurs.

L'Etat aide financièrement des actions, notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles (diffusion d'un programme commun de formation relayé par les acteurs de la politique de la ville).

Enfin, la Préfecture de la Dordogne pourra utilement mobiliser les entreprises engagées dans le PaQte local et du Plan local 10.000 entreprises pour qu'elles puissent venir en appui des associations (mécénat de compétences, soutien financier et de communication, prise en compte des publics, etc.).

> **Favoriser l'accès à la prévention et aux soins**

Cet objectif s'appuie en particulier sur deux dispositifs complémentaires : l'atelier santé ville (ASV) et le contrat local de santé (CLS).

L'**Atelier santé ville**, créé en 2008, repose aujourd'hui sur un réseau d'acteurs important (500 personnes et plus de 150 structures différentes) composé de profils variés : professionnels, bénévoles, étudiants, usagers, habitants et élus issus de structures sanitaires, sociales, médico-sociales mais aussi relatives aux

domaines de l'éducation formelle, l'éducation populaire, l'insertion, le sport ou la culture. Les acteurs du réseau se rencontrent 2 fois par an autour de sujets tels que la culture, le sport-santé, le logement ou l'accès aux soins pour tous. Une lettre d'informations de l'ASV relaye, toutes les semaines, les actualités des acteurs du réseau et contribue à la diffusion d'informations entre ses membres. Le Guide pratique santé recense, quant à lui, toutes les informations pratiques (horaires, adresses,...) des structures sanitaires et sociales publiques et privées qui proposent des services gratuits sur le territoire.

Le premier **Contrat local de santé** du Grand Périgueux (2016-2019), co-piloté par l'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'agglomération, a été élaboré grâce à la dynamique partenariale initiée par l'Atelier santé ville. Les deux dispositifs ont pour vocation de réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales en matière de santé. L'inscription des actions de santé à la fois dans le Contrat local de santé et dans le Contrat de ville (volet santé) garantit une cohérence d'action entre les acteurs au profit des habitants des quartiers. Le CLS s'appuie sur 14 signataires institutionnels et de nombreux partenaires opérationnels. Il a permis la réalisation de plusieurs projets dans les 2 quartiers prioritaires. Les actions du CLS qui se déroulent sur d'autres territoires associent systématiquement les acteurs présents dans les quartiers (CCAS, centres sociaux, associations,...). Ces actions sont évaluées sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs prédéfinis. Seront poursuivis et développés :

- Les projets avec les habitants : Ateliers Bien-être, « Mon quartier, Ma santé » (projet porté par le Centre hospitalier de Périgueux qui a recruté une chargée de mission en santé publique financée par l'ARS afin de mettre en œuvre des actions « hors les murs » de prévention, dépistage et promotion de la santé, professionnelle mobilisable) ;
- Les projets visant les professionnels : Journées d'information sur l'ouverture de droits (PUMa, CMU-C, Aide à la complémentaire santé...) et la promotion de la prévention (visite du centre d'examen de santé de la CPAM) ; Rencontres de l'Atelier santé ville (autour de l'accès aux soins pour tous, la culture, l'accès au droit,...) ; Formation sur la prévention de la crise suicidaire,...

Le Contrat local de santé 2^{ème} génération (2019-2023) poursuivra notamment les priorités suivantes :

- l'accès aux droits en y intégrant la question de l'accès au numérique
- la promotion de la santé dans toutes ses dimensions notamment la santé mentale des plus jeunes
- l'accès à une alimentation saine et durable
- le soutien des actions visant la petite enfance (environnement sain) en direction des crèches, assistantes maternelle, PMI (avec le conseil départemental), accueils de loisirs

Un diagnostic « santé », spécifique aux QPV, pourra être lancé afin d'identifier et d'analyser les inégalités sociales et territoriales de santé existantes et définir une stratégie d'action collective permettant de répondre de manière cohérente aux besoins des populations. Dans ce cadre, sera étudié également l'accès aux soins au regard de l'offre de soins disponible pour les habitants des quartiers. Dans ce domaine, des actions seront proposées pour :

- promouvoir le déploiement des exercices coordonnés reposant sur une volonté de travail partenarial des professionnels de santé (normalisé notamment dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS (Maison de santé pluridisciplinaire, centre de santé et communauté professionnelle territoriale de santé) et ce, avec le soutien des acteurs locaux et institutionnels.
- assurer la lisibilité, la visibilité et l'articulation des dispositifs existants (consultations avancées, plateforme territoriale d'appui,...) afin d'accompagner le citoyen dans un parcours de santé sans rupture.

3.2. Consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations et d'égalité femme / homme

> Former aux valeurs de la République et à la laïcité

Cet enjeu a été pris en compte au travers de plusieurs objectifs stratégiques du contrat de ville. Dès 2015, les crédits d'Etat CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté) spécifiques et de droit commun jeunesse ont ciblé cette problématique sur le Grand Périgueux.

Par ailleurs, un plan de formation sur les Valeurs de la République a été déployé par les services de l'Etat à partir de 2016 : 9 sessions de formation ont été organisées sur 2 ans au bénéfice de 116 éducateurs/animateurs des associations de Dordogne. Sur les quartiers, elles ont concerné environ 40 personnes, exerçant en majorité dans les associations (centre social St-Exupéry, Rouletabille,...). Cette formation de 2 jours, dispensée par des agents de l'Etat (Délégué du Préfet à la politique de la ville) et des associations comme la Ligue de l'enseignement, permet aux professionnels et aux bénévoles d'être sensibilisés sur ces valeurs afin de mieux les comprendre et les expliquer et ainsi contribuer à promouvoir le vivre ensemble. L'objectif est que les services de l'Etat maintiennent le déploiement de ces formations en direction des professionnels et bénévoles associatifs mais aussi les habitants des quartiers.

> Encourager le développement du service civique au sein de la jeunesse des QPV

Dans le but de favoriser l'implication des jeunes des quartiers et prendre notamment en compte les jeunes dits « décrocheurs », des structures d'accueil ont aménagé des parcours en lien avec des dispositifs comme la Garantie Jeune ou encore l'IEJ.

Concernant le dispositif d'engagement Service Civique, un agrément a été délivré par la DDCSPP à des structures qui interviennent directement dans les quartiers comme le Centre social L'Arche, le club de prévention Le Chemin, ainsi que l'association Université populaire en Périgord (UPOP) pour accueillir des jeunes. Pour autant, le pourcentage de jeunes des QPV qui ont fait un Service Civique reste très faible particulièrement sur le Grand Périgueux (seulement 4% des jeunes habitent un QPV de Dordogne). L'amplification de la mobilisation des structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville sur le développement de missions de service civique en direction des jeunes des quartiers (agréments – intermédiation) est une priorité forte des années à venir. De la même manière, les missions ne sont pas toujours ciblées en direction des QPV. L'objectif sera de soutenir le déploiement du niveau d'engagement avec une montée en puissance du dispositif à destination des jeunes des QPV, notamment en accentuant la communication sur le dispositif via les adultes relais, les centres ou points information jeunesse et les associations oeuvrant dans les quartiers.

Enfin, les structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville doivent davantage être mobilisées sur les questions de mobilité à l'international. L'action des FRANCAS notamment, devra être encore mieux orientée vers les quartiers.

> Les réponses aux pratiques discriminatoires

→ La mise en œuvre du Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux et le développement d'un réseau de vigilance

Depuis l'organisation de la première rencontre interprofessionnelle (reconduite tous les 2 ans) dédiée à la lutte contre les discriminations en 2014, le Grand Périgueux a poursuivi la démarche dans le cadre d'un plan de prévention et de lutte contre les discriminations (**PTLCD**), annexé au contrat de ville.

Signé le 18 juin 2018 par les collectivités (le Grand Périgueux, le Conseil départemental de la Dordogne et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine), l'Etat et le procureur de la République, il répond aux besoins identifiés dans le diagnostic territorial financé par le CGET.

Le domaine de l'**emploi** est le plus touché par les discriminations. Des formations aux responsables et services « Ressources Humaines » des entreprises et des intermédiaires de l'emploi (Agences d'intérim, Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi) ont été organisées en partenariat avec les chambres consulaires. La déclinaison de la Charte entreprises et quartiers, renommée PaQte, en partenariat avec la Fondation Agir contre l'exclusion (FACE) visera la prévention des discriminations touchant plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires dans l'accès à l'emploi. Les acteurs du **logement** social sont aussi impliqués via la Conférence intercommunale du logement. Des formations seront proposées aux personnes chargées de clientèle ainsi qu'aux membres des commissions d'attribution des logements. Concernant le logement privé, un « testing » (test de situation) à l'échelle du Grand Périgueux est en projet en collaboration avec les agences et fédérations du logement.

L'un des besoins, identifiés dans le diagnostic, était le manque de connaissance des habitants sur les discriminations et les voies de recours existantes pour faire valoir leurs droits. Un axe du plan y est dédié, il s'agit de l'**accès aux droits des victimes** qui s'incarne notamment dans la constitution d'un réseau de vigilance. Formé par les acteurs de proximité (habitants, élus, accueils des mairies, des centres médico-sociaux, des CCAS, des associations,...), les associations qualifiées (Info-Droit, France-Victime, CIDFF, CDAD, défenseur des droits,...) et les institutions garantes de la protection des populations (Préfecture, Police, Gendarmerie, Procureur), le réseau de vigilance a pour vocation de faciliter le repérage et l'orientation de cas de discriminations vers les voies de recours. Il est identifiable par un logo et ses référents seront en capacité d'écouter et d'orienter les personnes potentiellement victimes de discrimination luttant ainsi contre l'auto-discrimination et le sentiment d'exclusion et d'injustice.

D'une durée de 3 ans (2018-2020), le PTLCD sera prolongé conformément au présent protocole d'engagements renforcés et réciproques jusqu'en 2022.

→ La promotion de l'égalité femme - homme

Priorité transversale du contrat de ville, la promotion de l'égalité femme-homme reste à consolider notamment en matière d'accès à l'emploi et d'égalité professionnelle. Cette priorité s'articule avec le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (2018-2020) et le plan départemental de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019).

Des avancées ont été réalisées notamment en terme de collecte de données de la part des associations financées dans le cadre de l'appel à projets. Des actions dédiées ont ciblé les femmes en précarité et visé le renforcement de l'estime de soi : activité physique adaptée, ateliers bien-être, « café des femmes », promotion de l'entrepreneuriat des femmes,...

De nouvelles actions viendront développer cette thématique avec l'appui de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité au niveau départemental, de la déléguée du préfet pour les QPV et des services du Grand Périgueux.

Au regard des spécificités des quartiers, les axes suivants seront priorisés :

- Lutte contre les stéréotypes sexistes : sensibiliser les habitantes et les habitants aux initiatives des villes et des associations (Mois du droit des femmes, journée de lutte contre l'homophobie, campagne de communication sur les violences faites aux femmes, etc.) ;
- Education / Emploi : formation des professionnels de l'enfance du Grand Périgueux sur le respect fille-garçon, orientation professionnelle (métiers du numérique, scientifiques et techniques), mobilité (promotion des mobilités actives), égalité professionnelle en s'appuyant par exemple sur le programme « WI-filles » de FACE en cours d'essaimage sur le territoire national, à destination des jeunes filles de 14 à 17 ans, etc.
- Accès au sport et aux loisirs : dans le cadre de l'appel à projets, priorité sera donnée aux associations mettant en œuvre des actions concrètes favorisant la mixité des publics ;
- Citoyenneté, accès aux droits : formation des conseils citoyens dans le cadre du réseau de vigilance des discriminations, permanence du Défenseur des droits et du Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) dans les quartiers, etc.

Depuis 2017, le Grand Périgueux a soutenu les associations (Femmes solidaires, CIDFF et CDAD dans le cadre du mois du droit des femmes) oeuvrant pour la promotion de l'égalité femme-homme ; le soutien financier a également été intégré dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

3.3. Garantir la tranquillité des habitants par des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

Toutes les démarches qui visent la tranquillité et la sécurité des habitants associent différentes interventions :

> La mise en place de CLSPD et de cellules de veille

Les deux villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers ont mis en place depuis plusieurs années un CLSPD ou CLSPDR (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation). Il se réunit chaque année avec de multiples partenaires afin de partager l'état des lieux de la délinquance sur le territoire, les actions menées par chacun,...

Pour les quartiers de **Coulounieix-Chamiers**, une cellule de veille a été installée dès 2014. Si au cours des deux précédentes années, les questions concernaient les problématiques des épaves, des agressions verbales ou les chiens (absence de muselière, déjections...), elles concernent davantage les regroupements de jeunes et les bruits occasionnés qui inquiètent les habitants. Cependant, il est à noter une accalmie des tensions et conflits qu'occasionnaient certaines familles et jeunes, suite à l'intervention d'acteurs de la ville ou de la police nationale.

A **Périgueux**, la création de la cellule de veille, plus récente, fait suite aux problèmes de la rue des mobiles dans le quartier de La Gare, cumulant les dysfonctionnements urbains. Elle a permis aux partenaires de se mobiliser pour agir face aux préoccupations de habitants, en mettant en œuvre diverses opérations conjuguées (réaménagement et sécurisation de la rue, conteneurs à déchets enterrés, espace piéton élargi, caméra de vidéo-protection, Opah-RU,...).

Si le territoire du Grand Périgueux n'a pas fait l'objet d'un Plan de prévention de la radicalisation, les communes ont toutefois fait le choix d'agir en menant des actions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPDR). Particulièrement sur Coulounieix-Chamiers, compte tenu du repli communautaire sur le quartier de Chamiers, plusieurs actions essentiellement financées par les crédits du FIPDR ont été réalisées chaque année afin de **prévenir la radicalisation** :

- Invitation de Madame Latifa IBN Ziaten en 2015 avec des échanges prévues en Mairie avec les acteurs du territoire et au collègue Jean Moulin.
- Participation des élus, des agents de la mairie et des professionnels intervenant sur la commune au film débat «Le ciel attendra» en 2016, en partenariat avec Ciné Cinéma.
- Participation des élus, des agents de la mairie et des professionnels intervenant sur la commune au débat organisé en novembre 2016 et animé par Cheick SOW, Anthropologue formateur, spécialiste de la laïcité et de la radicalisation.
- Formation par l'Atelier laïcité sur les notions de laïcité (2017) et de radicalisation (2018).

En 2019, une pièce de théâtre « Il était 2 foi (s) » proposée par l'association « Allumeurs d'étoiles » servira de support ludique et pédagogique accessible à tous pour réfléchir et échanger sur la radicalisation. Ecrite suite aux attentats de janvier et novembre 2015, cette pièce de théâtre sera proposée courant novembre aux élèves du collègue Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers. Afin de permettre également la participation d'un plus grand nombre de personnes sur la commune, la pièce sera ouverte à tout public. Les habitants des quartiers prioritaires seront invités et sensibilisés sur ce projet par le conseil citoyen. Des représentants religieux seront également invités au débat. Cette action trouvera sans nul doute écho pour d'autres projets à venir dans le cadre du CLSPDR de Coulounieix-Chamiers.

> **L'intervention coordonnée de plusieurs acteurs**

→ **Les Délégués à la cohésion police-population**

Instaurés en 2007 par le ministère de l'intérieur, les délégués à la cohésion Police Population sont des réservistes de la police nationale, chargés de renforcer le lien entre la population, les acteurs de terrain (mairie, bailleurs sociaux, associations, commerçants) et les services de police. Leurs missions n'ont pas pour but de remplacer la police mais de faire le lien entre le travail de celle-ci et l'ensemble de la population, pour participer à un climat de vivre ensemble sur le territoire. Sur les quartiers du Grand Périgueux, deux officiers de police ont été recrutés pour s'efforcer, en concertation avec les différents acteurs intervenant sur les quartiers, d'entretenir un rapport police-population apaisé et décriper les points de tension qui peuvent éventuellement altérer le vivre-ensemble au sein d'un quartier.

Sur la commune de Coulounieix-Chamiers, les 2 délégués recueillent effectivement les attentes et les inquiétudes de la population ; ils gèrent les conflits de voisinage en lien avec les chefs d'unité police et l'agent de tranquillité publique. Ils tiennent une permanence tous les jeudis après-midis dans les locaux du CCAS où ils reçoivent les habitants qui le souhaitent. Dans le cadre du CLSPDR, ils font le point sur les différentes plaintes, mains courantes et les personnes les ayant interpellés au cours de la semaine. Ils ont contribué aux enlèvements des véhicules ventouses, établi des liens de confiance avec le Conseil Citoyen et travaille avec une partie de la population sur les incivilités ou encore la sécurité devant les écoles.

L'intervention des DCP se poursuivra au-delà de 2019, dans le cadre du plan de mobilisation nationale.

→ Les médiateurs municipaux et conciliateurs de justice

Le rôle du médiateur est d'être à l'écoute des habitants, de rencontrer ceux qui ont des litiges avec des concitoyens ou des administrations et discuter afin de trouver une solution amiable. Tous les habitants, particuliers ou professionnels peuvent solliciter le médiateur qui les reçoit lors de permanences ou se déplace à leur domicile. Les interventions courantes concernent les conflits de voisinage (voitures mal garées, clôtures litigieuses, haies gênantes,...) et les conflits avec les administrations (services fiscaux, préfecture,...) ou les commerces...

Le conciliateur de justice assure des permanences dans les locaux du CCAS de Coulounieix-Chamiers (avril 2019) et à la Maison des associations à Périgueux. Ces permanences sont ouvertes à tous les habitants qui font face à un litige relevant du droit civil avec pour objectif de rapprocher la justice des citoyens et désengorger les tribunaux. Ces litiges sont divers : relations entre bailleurs et locataires, litiges de consommation, problèmes de copropriété, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, troubles du voisinage, etc. (exception faite des affaires pénales, des conflits au travail, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations). Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du Premier Président de la Cour d'appel. Il peut être saisi de la propre initiative d'une des parties : prise de rendez-vous en mairie, tribunal d'instance, service social. S'efforçant de trouver une issue amiable avec les parties, ses missions sont complémentaires à celles du médiateur municipal et des permanences de l'association Infodroits.

→ La police municipale (Périgueux et Boulazac Isle Manoire) et l'Agent de surveillance de la voie publiques (ASVP) ou agent de tranquillité publique (Coulounieix-Chamiers)

Ils ont pour mission de faire respecter les pouvoirs de police du Maire en assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal. Ils veillent à la lutte contre les incivilités et à la prévention de la petite délinquance en se coordonnant avec les autres intervenants dans le domaine de la médiation et de la sécurité. Seules les communes de Périgueux et Boulazac Isle Manoire se sont dotées d'une PM. Des conventions de partenariat avec la police nationale sont régulièrement renouvelées. Des patrouilles communes, mais aussi des opérations de contrôle coordonnées sont très fréquentes. L'ASVP de Chamiers fait office de PM ; c'est également un partenaire précieux pour la PN.

→ La police de sécurité du quotidien (PSQ)

La police de sécurité du quotidien lancée il y a plus d'un an est particulièrement adaptée aux besoins identifiés dans les quartiers, dans le sens où elle centre le citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité et s'adapte aux attentes de la population et aux besoins du territoire « sur mesure » :

- Une présence pédestre renforcée sur la voie publique pour faciliter la prise de contact et le recueil des attentes des habitants, des commerçants, etc.
- Un accueil des victimes dans les commissariats amélioré avec des horaires d'ouverture mieux adaptés.
- Une meilleure articulation avec les polices municipales pour un maillage territorial plus efficace.
- Un renforcement de la lutte contre les trafics et la radicalisation au sein de cellules dédiées pour définir des stratégies de démantèlement des réseaux et améliorer l'articulation entre polices administrative et judiciaire.
- La mise en place de téléservices permettant de simplifier les démarches pour les usagers et de répondre à des enjeux de sécurité actuels, comme la possibilité de faire des signalements en ligne sur des achats frauduleux (Perceval) ou des violences sexuelles et sexistes (External link).

Il convient de déployer cette démarche au profit des QPV, en capitalisant les initiatives inédites engagées jusqu'à présent dans les quartiers du Grand Périgueux et en les renforçant au regard du retour très positif exprimé par les habitants.

> Des initiatives inédites

→ L'organisation de « tables à idées »

La Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a organisé une forme inédite de réunion entre policiers, acteurs et habitants d'un quartier en difficulté : les « tables à idées ». Durant 1H30, à travers 4 questions, les habitants sont invités à définir les principales difficultés communes rencontrées dans leur quartier, puis à réfléchir aux solutions qui peuvent y être apportées, y compris par eux-mêmes. A la fin, policiers et habitants dégagent des pistes de travail. A Chamiers, les travaux sont bien avancés sur la phase de résolution concrète des problèmes évoqués (enlèvement des véhicules ventouses, modification de la signalisation routière, contrôles routiers, élaboration d'un fascicule de lutte contre les incivilités, etc.). Ces tables à idées ont également été organisées dans le quartier fragilisé des Mondoux. Elles seront relancées dans les années à venir.

→ Une campagne « tout terrain » de lutte contre les incivilités

Au-delà des rencontres avec la police, le conseil citoyen de Chamiers s'est fortement impliqué sur « la lutte contre les incivilités » et « la sécurité routière » en partenariat avec les services de police, l'agent de tranquillité de la Mairie, le bailleur Grand Périgueux Habitat et l'Amicale des locataires de Chamiers en particulier. Cette collaboration inédite a permis de mettre des images sur les « maux » pour rappeler à tous, les règles du bien-vivre ensemble. Des ateliers collectifs ont été organisés pendant un an : recensement des incivilités les plus courantes et les plus dérangeantes, travail de recherche sur les risques encourus, rappel à la loi, illustrations, diffusions des messages, etc. Ce travail a abouti à la création de supports pédagogiques de communication utilisant un ton humoristique, élaboré par ces acteurs avec l'aide de l'artiste Troubs (en résidence sur le quartier, dans le cadre de Vagabondage 932) afin de sensibiliser les habitants du quartier aux incivilités et aux peines encourues. Le travail de communication (affichage et diffusion dans la ville) doit se poursuivre, notamment dans le cadre des établissements scolaires.

→ Une campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes

En 2018, une action financée par la Délégation des Droits des femmes de la Dordogne a été réalisée pour sensibiliser sur les violences faites aux femmes à travers d'une part, une campagne d'informations et de communication et d'autre part, la diffusion de 2 films courts. Des affiches ont été confectionnées et un programme d'affichage a été planifié du 27 novembre 2018 au 12 mars 2019, mois de la journée internationale des Droits des Femmes. Chaque visuel de 5 affiches a été exposé 15 jours par mois sur 9 faces du mobilier urbain de la commune de Coulounieix-Chamiers. Un petit déjeuner-débat avec comme support 2 films pédagogiques (Fred et Marie, Marie et Fred) a été animé le 21 novembre 2018 à la Mairie de Coulounieix-Chamiers par des intervenantes de l'îlot Femmes. Une quinzaine de femmes a participé à ce petit-déjeuner débat. La commune de Coulounieix-Chamiers, très engagée en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, poursuivra le travail entrepris dans ces domaines, en partenariat avec les professionnels concernés dans les années à venir.

→ Le développement des Groupes de partenariat opérationnels (GPO)

Dès lors que la police nationale a connaissance d'un problème récurrent relevant au moins en partie de sa compétence, un GPO peut être invité à se réunir au commissariat afin d'y apporter une solution. Les partenaires sont invités en rapport avec la nature du problème, pour la contribution qu'ils peuvent concrètement apporter à sa résolution. Le groupe n'existe dans cette composition que le temps de parvenir à ladite résolution ou du moins d'apporter une amélioration significative. Il s'agit d'une structure légère, temporaire, à géométrie variable, permettant des « frappes chirurgicales » contre les difficultés de sécurité du quotidien. Ce nouveau dispositif de la « sécurité du quotidien » sera développé à compter de septembre 2019.

Synthèse des engagements renforcés réciproques « Cohésion sociale »

La synthèse des engagements renforcés réciproques « cohésion sociale » est présentée dans le tableau ci-dessous. Les mesures correspondantes et indicateurs de suivi sont annexés au présent avenant.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT	LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la vie associative en mobilisant les moyens disponibles (postes adultes-relais et FONJEP, FDVA, MILDECA, DILCRAH, etc.), le plan de formation des bénévoles et les engagements pluriannuels via les conventions d'objectifs - Mobiliser les entreprises du PaQte local et du Plan local 10 000 entreprises aux côtés des associations (mécénat de compétences, soutien financier et de communication, etc.) - Maintenir le soutien au pouvoir d'agir des habitants par l'aide apportée aux Conseils citoyens et le Fonds de participation des habitants - Poursuivre le soutien à la coordination de la dynamique partenariale de l'Atelier Santé Ville et aux actions de prévention dans les QPV, ainsi qu'au maintien de l'offre de soins - Poursuivre le plan de formation des acteurs professionnels et bénévoles aux valeurs de la République et à la laïcité - Organiser la montée en puissance du dispositif d'engagement service civique et de la mobilité internationale au profit des QPV avec un meilleur taux de jeunes issus des quartiers et des missions plus ciblées en direction des QPV - Maintenir l'organisation locale de travail efficace entre les services de police et les villes au sein des cellules de veille et dans le déploiement des actions impliquant les habitants - Conforter les deux délégués à la cohésion police-population (DCPP) et déployer la police de sécurité au quotidien (PSQ) dans les quartiers et les groupes de partenariat opérationnels (GPO) 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le soutien au pouvoir d'agir des habitants des QPV dans le choix des méthodes de pilotage du contrat de ville et les moyens financiers alloués aux conseils citoyens et au FPH - Renforcer le soutien aux associations qui interviennent en QPV en termes d'accompagnement, de conseil et d'appui financier direct ou indirect. - Poursuivre l'animation du réseau Atelier Santé Ville et la mise en place d'actions dans les QPV en lien avec les partenaires et l'ARS - Etablir un diagnostic de l'évolution et des besoins de l'offre de soins dans les QPV et étudier l'opportunité de recours aux dispositifs de consultation avancée... - Mettre en œuvre le PTLCD sur les questions d'accès à l'emploi, au logement et de recours des victimes de discriminations jusqu'en 2022, en complémentarité avec les démarches nationales - Intégrer les QPV dans l'animation du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Maintenir les moyens humains (police municipale, agents de tranquillité) et les instances (CLSPD, cellules de veille, ateliers de travail avec les habitants) mis en place par les communes

CONCLUSION

Une vision et un pilotage partagés du projet de territoire et de son impact sur les quartiers

Le contrat de ville a pour objectif de définir la stratégie commune sur les QPV à partir du partage des orientations de chaque partenaire. Le **mode de gouvernance** déployé a vocation à éclairer les choix des différents décideurs et ainsi à identifier et proposer des orientations, expérimentations et thématiques prioritaires, etc.

Ce PERR confirme cette vocation en poursuivant le mode de gouvernance choisie, notamment par ses **conditions d'élaboration collective et partenariale, y compris en associant les conseils citoyens**. En effet, il s'appuie sur plusieurs rencontres (Direction technique de projet, Comité technique,...) pour partager les orientations, consolider le tableau de bord des mesures nationales déclinées au niveau local, confirmer les engagements des partenaires, mais aussi prendre en compte la parole habitante.

Par ailleurs, si le pilotage du contrat de ville favorise la participation des habitants, il doit également favoriser **l'observation, le suivi et l'évaluation du contrat**. A défaut d'observatoire, il s'agira de créer les conditions d'observation et de suivi par un partage des données de chaque partenaire via une plateforme collaborative sur des **critères simples, efficaces et faciles à mobiliser**.

Cela permettra un meilleur suivi de l'évolution des quartiers et de la situation de leurs habitants. Enfin, ce partage favorisera la mise en place de l'évaluation finale et la préfiguration de la stratégie territoriale en terme de politique de la ville après 2022.

Ce protocole a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du contrat de ville le 10 septembre 2019, assurée conjointement par le représentant du Président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et le Préfet du département de la Dordogne, qui sont chargés de l'exécution du présent protocole. Il a été soumis à signature des partenaires, après validation des instances délibérantes concernées.

> Les signatures

Institution / Organisme	Signature	Date
Le Préfet de la Dordogne Frédéric PERISSAT		
Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux Jacques AUZOU		
Le Maire de Périgueux Antoine AUDI		
Le Maire de Coulounieix-Chamiers Jean-Pierre ROUSSARIE		
Le Maire de Boulazac Isle Manoire Jacques AUZOU		
Le Président du Département de la Dordogne Germinal PEIRO		
Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine Alain ROUSSET		
Le délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) Frédéric PERISSAT		
Le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine Michel LAFORCADE		
La directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Dordogne Catherine PETRASZKO		
Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale Jacques CAILLAUT		
Le procureur de la République Jean-François MAILHES		

Institution / Fonction	Signature	Date
La directrice territoriale Dordogne-Corrèze de Pôle Emploi Nathalie WEBER		
La directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations Anne FONTAGNERES		
Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Dordogne Michel BEYLOT		
L'association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine (AROSHA) Emmanuel PICARD		
La directrice générale de Grand Périgueux Habitat Séverine GENNERET		
Le Président de Dordogne Habitat Michel TESTUT		
Le directeur général de Domofrance Francis STEPHAN		
Le directeur général de Clairsienne Daniel PALMARO		
Le directeur général de Mésolia Emmanuel PICARD		
Le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Dordogne Didier GOURAUD		
Le Président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Dordogne Christophe FAUVEL		